

JOURNAL

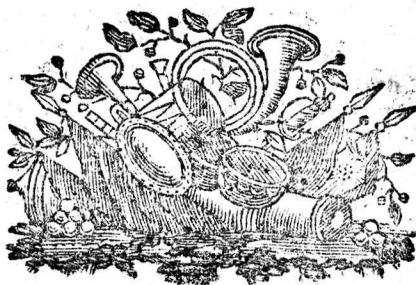
HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

15. FEVRIER

1782.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

15. FEVRIER

1782.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Traité chymique de l'air & du feu ; par Charles-Guillaume Scheele , membre de l'académie roïale des sciences de Suede ; avec une introduction de Torbern Bergmann , professeur de chymie & de pharmacie. Ouvrage traduit de l'allemand , par le baron de Dietrich , secretaire général des Suisses & Grisons. A Paris , rue & l'hôtel Serpente 1781. vol. in-12 de 268 p.

DE toutes les sciences celle qui se glorifie avec plus de fondement d'avoir fait

dans ces derniers tems des progrès intéressans , c'est la chymie. La médecine, la physique lui doivent beaucoup , peut-être lui devroient-elles davantage , si attachée précisément aux faits elle n'eût pas aspiré à la frêle gloire des systèmes & à la dangereuse illusion de généraliser le résultat de ses expériences & de ses découvertes. Parmi les savans modernes qui se sont attachés à cette science utile , on doit distinguer M^r. Scheele, qui s'est occupé particulièrement à reconnoître la nature de l'air & du feu. Diverses expériences lui ont persuadé qu'il existe dans notre atmosphere un air que l'on doit regarder comme une partie constituante du feu , parce qu'il contribue matériellement à la flamme & à l'étincelle. C'est ce que M^r. Scheele nomme , à cause de cette propriété , *air de feu*. D'après ses notions, l'air commun de notre atmosphere est composé de trois fluides , d'un air de feu , d'un air corrompu & d'un acide aérien. Cet acide aérien doit , dit-il , son existence aux corps organisés détruits par la pourriture ou par la combustion. Depuis que l'ouvrage de M^r. Scheele a paru (en 1777) le gros des chymistes ont adopté cette théorie , & on la donne aujourd'hui comme une démonstration. Cependant pour peu qu'on fût attaché aux anciennes notions des choses , on trouveroit ici matière à bien des réflexions. Qui doute que l'air pur , l'air élémentaire , ne soit le véhicule de substances très différentes de lui-même ? On est très fondé à dire qu'il y a autant d'especes d'air (en con-

15. Février 1782.

239

Adérant cet élément dans ses effets) qu'il y a de corps dont la substance propre peut se confondre avec celle de ce fluide *. Sans doute que l'air est rempli d'une *matiere que l'on doit regarder comme une partie constituante du feu*, & qui contribue matériellement à la flamme & à l'étincelle. Sans doute qu'il est rempli d'un *acide qui doit son existence aux corps organisés*. Mais l'air en lui-même n'est-il pas différent de tout cela? J'avoue que malgré l'accueil presque général fait au système de M^r. Scheele, je le pense très fort. Les réflexions diverses que j'ai faites sur cette matiere *, ne reçoivent aucune atteinte de toutes les expériences qu'on emploie pour établir la composition de l'air; leur simplicité, que je crois être la vérité, subsiste, & je n'ai rien vu qui parût l'offusquer aux yeux des hommes non prévenus. — Autrefois on prétendoit que l'air étoit de la nature de l'eau, que condensé à un certain point il rentroit dans son état primitif: le contraire étant démontré *, on s'est tourné vers d'autres matieres pour les incorporer à la nature de l'air, mais les raisonnemens & les expériences font à peu près les mêmes que ceux qui ont étaié le système aujourd'hui ruiné. — Depuis que l'existence des particules frigoriges est regardée comme une chose démontrée *, il est aisé de prouver, en suivant le procédé de M^r. Scheele, que dans notre *atmosphere* il existe un *air de froid*, qui contribue matériellement à la froidure. Et voilà à coup sûr un nouvel ingédient dans

* 15 Juill.

1774. p. 71.

— 15 Oct.

1775. p. 552.

* *Ibid.* &

1 Avril

1780. p. 530.

— 1 Juill.

1780. p. 360.

* 1 Juin

1781. p. 167.

& autres

cités *ibid.*

* 1. Sept.

1780. p. 21.

la composition de l'air. — Si l'air devient feu, il faut nécessairement que le feu rede-vienne air; sans quoi l'air auroit déjà souffert une diminution très sensible; & si le feu re-devient air, il y a toute apparence, que cet air devenu feu & redevenu air, n'a jamais cessé foncièrement d'être air. — Si les corps organisés fournissoient le troisieme ingrédient qui constitue l'air; dans les déserts du Biledulgerid, ce fluide seroit aussi différent de l'air d'Egypte que le vin pur l'est de l'eau mêlée avec le vin & l'huile.

La théorie que donne M^r. Scheele de l'élément de l'eau, me paroît bien plus sûre. Il prouve contre Newton, Wallerius, M^r. de Buffon &c, que l'eau pure ne peut être convertie ni par l'art ni par la nature en une matiere sèche, douée d'une propriété d'une vraie terre. Cela est incontestable *; mais si l'on vouloit raisonner rigoureusement à l'égard de l'eau, comme M^r. Scheele à l'égard de l'air, on prouveroit qu'elle est également composée, ou que l'air ne l'est pas davantage. Le fond de l'affaire est qu'on différencie, qu'on épure, qu'on isole plus aisément l'eau que l'air; que la subtilité des fluides de tous les genres dont ce dernier élément est empreint, rend sa pureté primitive une affaire de pure imagination, que tous les efforts de la chymie ne sauroient réaliser. Voilà la source des fausses hypothèses. Il faut s'élever au-dessus des sens, au-dessus des faits même les plus imposans pour en convenir; mais ce n'est que par de tels efforts qu'on atteint le vrai.

* 1^{er} Juin
1781. p. 166,
& autres
cités p. 167.

*Eloge funebre de Messire Claude Léger ,
curé de St. André-des-Arcs , prononcé en
l'église de cette paroisse , le 17 Août 1781 ,
par Messire Jean-Baptiste-Charles-Marie
de Beauvais , évêque de Senez. A Mali-
nes , chez P. J. Hanicq , à Liege chez
Lemarié , à Luxembourg chez l'imprimeur
du Journal , 1781 vol. in-12 de 57 p. Prix
10 f. de Fr.*

Quel phénomène qu'une piece de ce genre dans un tems où l'éloquence est devenue un froid verbiage , composé de pénibles antitheses , de phrases seches & contournées , un commentaire pédantesque des maximes philosophiques dont le plus sûr effet est d'étouffer le feu du génie & de réprimer l'effort du cœur. Ecrit avec une simplicité noble , & parfaitement assortie au caractère & à l'état du pasteur respectable dont il retrace les vertus , cet éloge est une preuve bien rare des ressources & de l'heureuse flexibilité du plus célèbre orateur que la France possède aujourd'hui dans son sein. (a)

(a) Plusieurs personnes vertueuses s'étant réunies pour faire ériger un monument à la mémoire de feu Monsieur Léger , curé de St. André-des-Arcs ; & Mgr. l'évêque de Senez , un des ses anciens disciples , s'étant chargé de prononcer l'éloge funebre ; les cu-
rés

* 1. Déc.
1781, p. 496.
& suiv. &
autres ci-
tés p. 499.

Il n'est pas possible de connoître l'importance des fonctions pastorales, & de leur puissante influence sur l'état des citoyens de toutes les conditions *, sans applaudir à l'usage que M^r de B. a fait dans cette occasion particulière de son éloquence, de ses lumières & de son zèle épiscopal. Le but qu'il se propose dans ce discours, est lui-même un sujet digne d'un éloge distingué : " C'est de pouvoir, (dit-il, adressant la parole aux curés de la capitale) c'est de pouvoir, en rendant hommage à la mémoire de votre vertueux collègue, rendre gloire à l'état pastoral, & à cet antique esprit de zèle, de sagesse & de vertu, qui caractérisa toujours & qui caractérise encore votre Ordre privilégié au milieu de la décadence générale; c'est de pouvoir au nom de l'épiscopat, dont j'ose interpréter ici les sentimens, c'est de pouvoir manifester solennellement la sainte amitié qui unit dans l'Eglise de France les deux Ordres de pasteurs ..

Ce qui donne à cet éloge un intérêt particulier, c'est que celui qui en fait l'objet,

rés de Paris, qui ont assisté au service solennel célébré à cette occasion, ont demandé à Mgr. l'évêque de Sens la permission de faire imprimer cet éloge. Ce prélat ayant bien voulu y consentir, ils se sont empressés de publier ce discours, pour l'honneur du saint ministère, pour l'édification générale, & afin de donner un témoignage public de leur vénération unanime pour la mémoire de leur vertueux confrère, & de leur respectueuse reconnaissance pour l'illustre Orateur qui l'a célébré.

n'étoit revêtu d'aucune de ces splendeurs
illusoires qui excitent l'admiration de la
stupidité. L'homme de bien, le vrai &
sincere admirateur de la vertu, est char-
mé de voir célébrer enfin quelque autre
chose que le hazard de la naissance, que la
fausse science, que la trompeuse politique,
qu'un courage meurtrier & féroce, que des
dignités ridicules ou tout au moins inutiles.
" Il est donc vrai que la vie du sage dont
j'entreprends l'éloge ne présente aucun de
ces traits mémorables qui réveillent l'atten-
tion de la renommée, aucune de ces qua-
lités saillantes qui excitent l'admiration pu-
blique : mais quelle heureuse réunion de tou-
tes les paisibles vertus ; vertus pastorales,
vertus personnelles, embellies par la douceur
& la simplicité ! Et dans la vérité, combien
ce genre de mérite est-il plus estimable que
tant de qualités & d'actions brillantes dont
nous avons la foiblesse de nous laisser éblouir !
Que l'on se rassure sur la stérilité apparente
du sujet : plus il est simple, plus il est
grand & plus je m'applaudis de pouvoir ren-
dre en ce jour un hommage solennel à la
vertu, à la vertu dépouillée de tout appareil.
Réparons, expions en ce moment, les er-
reurs de la gloire & de la renommée : au mi-
lieu des vaines louanges qu'elles prodiguent
de toutes parts à de vaines qualités, que
l'humble vertu jouisse une fois, dans la ca-
pitale, des honneurs qui ne devroient appar-
tenir qu'à elle seule ; & que le plus simple
de tous les pasteurs soit le plus honoré ".

L'orateur envisage M^r. le curé de St. André dans les différentes situations qui ont partagé sa vie ; premierement , dans les fonctions publiques de l'état pastoral : secondement , dans le ministère secret de la direction des ames : troisiemement , dans l'intérieur de sa vie privée & dans lui-même. Le premier point de vue , qui est d'un intérêt plus général & direct pour les pasteurs , donne la plus grande idée de cette fonction si respectable & si chere à quiconque aime sincèrement la gloire de la religion & le bien de l'humanité. " Qu'est-ce qu'une paroisse à gouverner ? C'est une multitude composée de toutes les conditions , de tous les esprits , de tous les caracteres , qu'il faut réunir dans les principes d'un même culte & d'une même foi ; c'est la discipline des mœurs qu'il faut maintenir , non-seulement dans l'ordre public , mais dans l'intérieur des familles , mais dans le secret des ames , qui échappe à la surveillance des loix ; c'est un empire qui exclut la contrainte , & qui n'admet que la persuasion : car telle est la loi fondamentale de notre pacifique gouvernement , *providentes* i. Pet. 5. *non coactè sed spontaneè* ; ce sont des riches dont il faut ménager la délicatesse , & des pauvres dont il faut supporter les murmures ; ce sont des esprits simples & superstitieux qu'il faut éclairer , ou des esprits superbes dont il faut réprimer le faux savoir ; ce sont des caracteres froids & indifférens qu'il faut exciter , ou bien des zélateurs inquiets qu'il faut contenir ; ce sont des ames dégradées qu'il faut retirer du désordre & de l'iniquité ,

ou des ames pures & sublimes dont il faut suivre & diriger l'effor dans les régions supérieures de la perfection „.

L'idée générale que M^r. de B. nous donne d'une paroisse, s'accroît par de nouveaux traits & des rapports dignes de la plus sérieuse considération, si on réfléchit sur l'état particulier des paroisses d'une grande ville; surtout d'un Paris, & cela dans la crise actuelle des tems, dans le renversement & la confusion de tous les principes. “ Si nous considérons encore les devoirs d'un pasteur dans la capitale, & dans l'état présent des nouveaux préjugés & des nouvelles mœurs; gouverner des troupeaux plus nombreux quelques-uns que des églises entieres; compter parmi ses brebis les têtes les plus illustres & les plus puissantes du royaume, que l'ambition ou le devoir rassemble ici de toutes nos provinces; les traiter avec les égards dus à leur rang, sans compromettre l'inflexibilité de la règle ni l'impartialité du ministère; soutenir la foi du peuple fidele parmi l'ébranlement des principes; maintenir la pudeur, la vertu, la piété, au milieu d'une ville où s'est fixé le foyer de la contagion générale; & si nous joignons aux devoirs de l'apostolat les devoirs non moins sacrés de la charité pastorale; la concorde & la paix des familles; la protection des foibles; le soin des pauvres; la consolation des affligés, des malades, des mourants; le soulagement de tous les malheureux, dans une ville immense, qui renferme en son enceinte,

parmi ses trésors & ses palais, les miseres les plus profondes; ô pasteurs, que votre état est pénible; mais qu'il est grand! En vain des dignités qui sembleroient plus brillantes, parce qu'elles sont plus opulentes, voudroient s'élever au-dessus de vous; toujours l'état pastoral fera le premier de tous; toujours les deux Ordres des pasteurs feront la force & la gloire de la hiérarchie. Que dis-je! parmi toutes les dignités qui sont sur la terre, en est-il aucune qui mérite autant la vénération & la reconnoissance des hommes, qu'un état dévoué tout entier à la consolation & au bien de l'humanité, & à son bien suprême, à la vertu & au bonheur immortel des ames? „

Dans le détail des travaux divers qui occupent un pasteur chrétien, M^r. de B. s'arrête avec une espece de prédilection à l'instruction de la jeunesse, à l'enseignement simple & populaire des premieres vérités de la foi, enseignement que des hommes inconfidérés regardent quelques fois comme au dessous de leurs talens, & qui dans le fonds en est le fruit le plus digne & qui peut-être en suppose le plus. Ce n'est pas peu de chose de vaincre la légèreté ou l'indocilité du premier âge, de le rendre attentif à des vérités sur lesquelles son intelligence n'a presque aucune prise, de lui en inspirer le goût, de mettre en jeu les ressorts de sa mémoire pour les lui confier d'une maniere sûre & durable. C'est à quoi un esprit ordinaire, un homme superficiel, que la charité n'anime

& ne soutient pas, ne réussira jamais. " Pourrois-je taire ici un zèle dont le souvenir doit nous être si cher : son zèle & sa tendresse pour nous dans notre premier âge. Père de tout son peuple, il croioit devoir être encore plus particulièrement le père de l'âge innocent. Il sentoît aussi, MM, toute la force des premières impressions, & combien il devient de plus en plus nécessaire, dans les nouveaux dangers de la foi & des mœurs, de fixer les principes de la religion & de la vertu dans des âmes pures, & de prévenir la contagion du siècle. Il n'abandonnera point à de jeunes ministres encore sans expérience cette importante fonction ; il veut y présider lui-même : comme autrefois le docte & pieux Gerson, il deviendra le docteur des petits, *Doctor parvulorum*. O doux souvenir de notre enfance ! Oh ! que j'aime à me représenter ici devant mes frères, avec quelle simplicité ce pasteur vénérable se plioit à notre foible intelligence, avec quelle avidité nous recueillions toutes ses paroles, avec quelle onction il insinuoit dans nos jeunes âmes la connoissance & l'amour de Dieu & de la vertu ! Imaginez la tendresse d'une mère qui presse ses enfans sur son sein : *tanquam si nutrix fovet filios suos* „

Isai. 33.

1. Theff. 2.

Les autres occupations de M^r. Claude Léger sont présentées ici d'une manière également touchante. C'est le tableau des vertus pastorales mises en action. " A un âge où ses propres infirmités sembloient lui commander le repos, combien de fois, MM, j'ai enten-

du

du ce vieillard vénérable se relever au milieu des ténèbres de la nuit, dans les tems les plus rigoureux, pour aller consoler, je ne dis pas quelque citoyen considérable, mais quelque pauvre artisan qui désiroit de mourir dans ses bras ! Il vouloit encore suivre le pauvre jusqu'au tombeau. Pauvres, vous vous souviendrez toujours de son assiduité aux funérailles de vos malheureux peres, & comme il méloit ses soupirs aux gémissemens de vos familles désolées. Suivant la parole de J. C, il étoit persuadé que, dans l'Eglise, la premiere prérogative d'un chef, c'est d'être le premier serviteur de tous * „.

* *Qui voluerit inter vos primus esse, erit omnium servus. Matth. 20.*

Que de véritable philosophie dans le morceau suivant, que de traits caractéristiques de la charité évangélique, de cette charité pure que Jesus-Christ a apportée sur la terre, & dont la morale humaine n'a pu imaginer encore la plus foible image dans la théorie, bien moins encore dans la pratique. " Loin de l'ame modeste & compatissante d'un pasteur la partialité superbe qui donneroit aux riches la préférence sur le peuple. Ce peuple, si dédaigné pour la grossièreté apparente de ses mœurs, & souvent plus estimable que la plupart des riches avec toute leur urbanité, par la simplicité de sa foi & la franchise de sa vertu ; le peuple, voilà le premier disciple & le premier ami de Jesus-Christ ; voilà le premier ami des pasteurs. Que les riches nous pardonnent cette prédilection : aux riches la préférence des égards, au peuple la préférence

15. Février 1782.

249

fence des sentimens. O vous qui étiez si chers à votre pasteur, peuple reconnoissant, c'est à vous à célébrer vous-même sa pieuse popularité ! Racontez avec quelle affabilité il vous accueilloit & il alloit vous visiter lui-même dans vos sombres demeures : publiez avec quelle bonté il se proportionnoit à l'innocente rusticité de votre langage, par la simplicité de ses paroles * ; avec quelle patience il écoutoit les longs récits de vos chagrins & de vos infortunes. Mais quelle est la sensibilité du peuple aux attentions de ses chefs ; & comment, MM, elle doit nous le rendre encore plus cher & plus intéressant ! Ames simples & naïves, exprimez-nous aussi la tendre confiance & la vive affection qu'il vous avoit inspirées : répétez sur son tombeau les louanges & les bénédictions dont vous aimiez à le combler pendant sa vie. Bénédictions du peuple, plus glorieuses & plus consolantes que tous les applaudissemens du monde le plus brillant ! Ce peuple ne connoit point les froides adulations de l'urbanité : il ne suit que le mouvement de sa franchise & de son affection. O pasteurs ! n'oublions jamais que notre meilleur juge, que notre plus bel éloge, c'est la voix du peuple „

* *Non alta sapienties, sed humilibus consentientes.*
Rom. 12.

La popularité étant devenue une vertu de mode, un voile de l'orgueil raffiné, une politique insidieuse de l'amour-propre ; le judicieux orateur a soin de caractériser celle qui est digne d'un pasteur chrétien, qui

porte les fruits précieux de la bonté & de la charité évangélique. “ Ne vous figurez pas ici, MM, une popularité d'appareil qui se perd en démonstrations stériles : ce peuple savoit avec quelle humanité son pasteur veilloit sur ses besoins. Si je pouvois vous décrire ici les détails dont nous avons été les témoins ; car il admettoit quelquefois ses élèves dans ses pieuses confidences , pour former nos entrailles à la charité pastorale : *vide qualis sollicitudo, quàm paterna, quàm materna !* voiez quelle tendre sollicitude pour découvrir & pour soulager toutes les miseres de son troupeau : c'est un pere , c'est plus encore , c'est une mere ! Ne craignez pas qu'il se laisse tromper par sa candeur & sa sensibilité ; voiez aussi sa prudence pour s'assurer de la véritable situation de chaque malheureux , & pour proportionner les secours aux besoins. Il veut tout examiner de ses propres yeux : rien n'est au-dessus , rien n'est au-dessous de son zele ; depuis les plus graves intérêts de la charité jusqu'aux langes destinés à envelopper les pauvres orphelins , point de détail si humble où il ne daigne descendre. Mais dans cet abaissement du pasteur , ô nos vénérables freres , quelle élévation ! & combien nous devenons plus respectables encore au milieu d'une troupe de pauvres couverts de miseres & d'infirmités, que lorsque nous paroissions dans les temples , environnés de toute la pompe & de toute

15. Février 1782.

251

toute la majesté de nos saintes cérémonies (a) ! „

Que les effets de la bienfaisance humaine sont petits & foibles comparés à ceux que la religion opere par le ministère des pasteurs ! On parle de ceux-là parce qu'ils sont rares, qu'ils soulagent quelques individus isolés que leur situation particulière fait remarquer. Ceux-ci demeurent dans le silence parce qu'ils sont communs, constants, généralement & indistinctement répandus, que le nombre en est au-dessus de tous les calculs, & que pour les faire connoître il faudroit faire parler les villes & les provinces entières. “ Sans le zèle de ces hommes respectables ; sans les bienfaits de ces âmes pieuses dont ils savent exciter & diriger la générosité ; sans les largesses inépuisables du premier pasteur qui veut embrasser tout ce peuple immense dans son immense charité *, & remplir, envers tous les différens troupeaux confiés à sa vigilance, les mêmes devoirs que chaque pasteur particulier envers le sien, *ut qui communis pater est, omnibus paternam curam præstet*, que deviendrait l'innombrable multitude de pauvres qui abondent dans cette capitale ; que deviendraient-ils au milieu de toutes les spéculations & les déclamations stériles du siècle

* 15. Janv.
1782. p. 157.

Conc.
Avenion.
ann. 1594.

(a) Tunc pastor ad alta charitatis mirabiliter surgit, cum ad ima proximorum se miserius corditer detrahit. S. Barthol. & Martyr.

II. Part.

R

en l'honneur de la bienfaisance ? Oui, c'est toujours la charité, la charité chrétienne, la charité pastorale; c'est toujours la religion, la religion, qui a la gloire de remplir le devoir de l'humanité „. (a)

La seconde partie de ce discours contient d'excellentes maximes pour la direction des ames, & l'administration du Sacrement de

(a) “ Pour savoir, dit un auteur qui voit bien & dont l'appréciation a toujours le mérite de la justesse, pour savoir jusqu'à quel point le christianisme contribue au bonheur de la société, il suffit de voir la multitude d'établissements charitables destinés à soulager les maux de l'humanité, & qui ne se trouvent point chez les nations infidèles. Les hôpitaux pour les malades, pour les vieillards, pour les incurables, pour les orphelins, pour les enfans trouvés, pour les invalides, pour les insensés; les maisons d'éducation pour les deux sexes, de travail pour tous les âges, de retraite pour les personnes délaissées; les écoles de charité, les associations, les confréries chargées d'affliger les pauvres, les prisonniers, les criminels condamnés à mort; les monts de piété, ou fonds destinés à soulager les malheureux, &c. Voilà l'ouvrage, non de l'humanité philosophique, mais de la charité chrétienne; cette reine des vertus, en a suggéré l'idée, en a fourni les fonds, en prend le soin & l'administration. Un philosophe lui a rendu cet hommage, & en particulier à la religion catholique * . . . La liste des projets conçus par nos philosophes est immense, ce qu'ils ont exécuté est nul; la religion moins bruyante ne voit point en grand, elle travaille en petit, & l'utilité demeure. Comme la nature qui est l'opération de Dieu, elle va au bien sans faste & sans appareil

* Quest.
sur l'Ency-
clop. Cha-

15. Février 1782.

253

pénitence, de cette institution divine qui indépendamment de ses effets spirituels est, de l'aveu des philosophes *, une chose infiniment avantageuse à la société, & mérite même sous des considérations politiques, les éloges & les respects du sage. La manière dont M^r. le curé de St. André remplissoit les fonctions de ce sacré & utile ministère, ajoutoit infiniment au prix de la chose même, & rendoit plus sensibles les fruits qui dans les vues de la Providence en dériveroient

* 15. Nov.
1781. P. 424.

appareil, jamais elle n'agit plus efficacement que lorsqu'on s'en apperçoit le moins. Les Souverains & les grands hommes qui ont fait le plus de bien aux nations, étoient chrétiens & non philosophes ; St. Louis, sans être stoïcien ni sectateur de Platon, a fait lui seul plus de choses utiles que les divins Antonins & tout leur cortège ; il a eu autant de courage, plus de sagesse, d'activité & de pénétration que Julien, sans en avoir les vices & les travers. Un curé de paroisse travaille plus efficacement au bien public que les philosophes de Paris avec tous leurs livres. Nous les avons vu, au grand scandale des gens de bien, décrier l'aumône, soutenir qu'elle doit être achetée par le travail. Ces puissans thaumaturges feront travailler les malades, les impotens, les femmes en couche, les enfans à la mammelle, les paralytiques & les fous, fondront les glaces de l'hiver, & répareront les ravages de la grêle. Ils tournent en ridicule les prêtres riches qui prêchent la pauvreté ; eux mollement assis dissertent sur le travail, retranchent le pain aux pauvres dans les fatigues d'une digestion laborieuse. Quelques-uns déclament contre l'esclavage & sont intéressés dans la traite des Nègres ».

toujours, si les Chrétiens en usoient mieux, & si l'impénitence des uns, l'ignorance ou la lâcheté des autres n'en détruisoient point les effets. " Des esprits prévenus auroient pu attribuer d'abord la renommée de cette direction à une morale plus facile & plus indulgente. Sans doute, MM, notre pasteur étoit célèbre par sa douceur, & c'est sa première gloire : mais à Dieu ne plaise qu'un homme si sage & si vertueux ait été ébranlé jamais par des considérations humaines, ou qu'il se soit laissé séduire par de fausses doctrines. Si nous devons apprécier sa morale d'après les principes qu'il nous enseignoit, quelle exactitude sévère sur les règles de la justice & sur les devoirs de la charité ! quelle délicatesse sur tout ce qui pouvoit intéresser la plus délicate des vertus, la sainte pudeur ! quel profond discernement pour connoître l'état des consciences ; pour proportionner les remèdes aux maux, les épreuves aux incertitudes, les préservatifs aux périls, les expiations aux fautes. Telle est la sainte discipline de l'Eglise pour l'administration de la pénitence ; discipline renouvelée encore & confirmée à la fin du dernier siècle par les sages décrets des évêques de France, qui sont devenus la règle inébranlable de toutes nos églises. Rendons gloire à la saine morale qui se soutient parmi le clergé de la capitale, & principalement parmi ses pasteurs : mais si quelques ministres de la pénitence osoient prendre sur eux de s'écarter de ces règles saintes, pour

se proportionner à l'affoiblissement de la foi & au relâchement des mœurs ; ah ! malheur aux guides aveugles ; malheur aux aveugles pénitens qui leur donneroient leur confiance ! malheur à la fausse paix , également dangereuse à celui qui la donne & à celui qui la reçoit ! „

A la fin de cette partie du discours l'orateur fait une digression aussi naturelle que touchante , sur la mort d'une Dame plus illustre encore par sa vertu que par sa naissance (a) , qui par la sage & lumineuse direction de ce pasteur vertueux étoit devenue le modele & l'apologie de la piété , & qui avoit eu le plus à cœur l'exécution du monument dont nous avons parlé. “ La capitale a vu le succès de son zèle : elle a vu , dans la comtesse de Gisors , l'accord des qualités les plus brillantes avec les plus humbles vertus ; l'accord des qualités les plus chères à l'humanité , avec les vertus les plus précieuses devant Dieu. Représentez-vous le grand effet que produisoit cet exemple , le respect que la nouvelle Paule , la nouvelle Marcelle , avoit imposé dans la capitale ,

(a) Helene-Julie-Rosalie Mazarini Mancini de Nevers , née le 15 Septembre 1740 , fille aînée de Louis-Jules Barbon , duc de Nivernois , & d'Helene-Angélique Françoisse Philipaux , fille du comte de Pontchartrain & sœur du comte de Maurepas. Elle avoit été mariée le 23 Mai 1753 , à Louis-Marie comte de Gisors , fils unique du maréchal duc de Belisle , tué à la bataille de Crévelt.

tales, non-seulement aux âmes vertueuses, mais aux esprits les moins religieux. Je ne crains pas de lui appliquer l'éloge que Saint Jérôme nous a laissé d'une Sainte de son tems, & qui sembleroit avoir été préparé pour elle-même : *Seule elle a mérité, au milieu d'une ville, le centre du faste, des délices, & des plaisirs, où l'humble piété est regardée comme une foiblesse & un malheur : seule elle a mérité que les bons la célèbrent & que les méchans la respectent ; que les veuves l'imitent, que les femmes l'honorent, & que les prêtres la réverent* „

*Hieron.
Epist. ad
Marcellam*

Les vues de consolation que l'orateur développe à l'occasion de cette mort, font sentir vivement les précieuses ressources de la philosophie chrétienne ; c'est un langage, une leçon bien propre aux personnes affligées de la perte d'un parent, d'un ami, qui leur étoit uni par les liens de la vertu & de la religion, plus encore que par ceux du sang & de la société humaine ; c'est un commentaire plein d'édification & de lumière, de ces paroles de St. Paul : *Non contristemini sicut ceteri qui spem non habent*. Ne vous affligez pas comme ceux qui n'ont pas l'espérance de l'immortalité. “ Et vous avez permis, mon Dieu, qu'une mort prématurée vînt moissonner une tête si précieuse & si chère ! Ah mes freres ! pardonnez à notre douleur, *dote, quæso, veniam dolori meo*, pardonnez à une douleur que vous devez partager avec nous. Mais quoi ! nous laisserions-nous abattre par l'affliction, comme

*Hier. Ep.
ad Paulam.*

les malheureux mortels qui n'ont point d'espérance ? Dans les heureux principes de notre foi, les justes ne meurent point, les justes jouissent de la véritable vie ; c'est notre vie qui est la mort (a). Ne nous affligeons point d'avoir perdu notre vertueuse amie ; réjouissons-nous de l'avoir possédée. Que dis-je ! l'avons-nous perdue ? N'est-elle pas toujours vivante devant Dieu, toujours vivante pour nous ? (ainsi Jérôme soulageoit autrefois la douleur d'une mere & sa propre (b) douleur). Non, l'amitié, la sainte amitié, n'est point rompue par la mort : l'amitié est immortelle comme les ames qu'elle unit . . . Ame immortelle, (ce ne sont point des mânes insensibles que j'évoque) ame prédestinée, car vos vertus nous donnent cette confiance : vous ne pourrez être indifférente à l'hommage que je vous rends sur des cendres qui vous étoient si chères. Quand nous nous occupons de vos vertus & de notre douleur ; quand nous allons prier pour vous sur votre tombe, voilà les pensées consolantes qui viennent adoucir nos larmes : déjà nous croïons vous voir unie au sein de la Divinité avec l'ame du

(a) *Nostra verò vita mors est. S. Ambros. in obitu fratris.*

(b) *Non mereamus quòd talem amisimus : gaudeamus quòd talem habuimus ; imò habemus, Deo enim vivunt omnia, & quidquid revertitur ad Dominum, in familiæ numero computatur. S. Hier. Epist. ad Paulam.*

Juste qui vous avoit sanctifiée. O vous qui étiez une amie si fidele, vous n'oublierez jamais les amis défolés que vous avez laissés sur la terre ! * „

* Vale, o
Paula ! me-
mento ju-
ter n. stri.
Hieron. in
Epitaph.
Paula.

Je reviendrai encore sur ce discours l'ordinaire prochain. L'ouvrage ne paroît pas assez considérable pour en faire deux extraits, mais il est assez rare pour que cela ne tire pas à conséquence.



Essai sur les réformes à faire dans notre législation criminelle ; par Mr. Vermeil, avocat au parlement de Paris. A Paris chez Savoye. 1781. vol in-12 de 262 p.

Dans l'administration de la justice criminelle, comme dans toute espece de devoir & de conduite il y a deux excès à éviter, le relâchement & la trop austere sévérité. On pourroit dire qu'aujourd'hui tout penche plutôt vers l'indifférence & la mollesse que vers le zele & la rigueur. M^r. Vermeil est d'un sentiment contraire. Il croit qu'à l'égard même de l'homme criminel on manque aux ménagemens & aux considérations dues à l'humanité dans quelques cas qu'elle se trouve & quelque rigoureux traitement qu'elle paroisse mériter. Cela peut être; mais il est vrai aussi que nous voyons tous les jours des crimes énormes jouir d'une impunité qui semble les encourager, & préferire contre toutes les loix divines & humaines. Du reste M^r. Vermeil est fort éloigné du

système absurde & réellement effrayant pour la société, du spéculateur Beccaria (a), il s'oppose absolument à l'abrogation des peines capitales dont il démontre l'indispensable nécessité pour les attentats du guet-à-pens & les crimes atroces. Les délits qui proviennent de l'abus de la liberté, il les punit par la prison. Il prononce l'interdiction contre les délits produits par l'abus de la vie civile. Au bannissement, qui est infamant, il substitue l'exil & la déportation dans les colonies pour les délits locaux, c'est-à-dire, qui tiennent à la fréquentation de certaines personnes, à l'habitation de certains lieux; il venge les délits que la cupidité produit, par des condamnations pécuniaires. Pour les délits de vol ou équipollens au vol, il les soumet aux travaux publics & à la confiscation; il réprime les délits du faux honneur & de la vaine gloire par les humiliations & par le déshonneur. Les peines de terreur & les supplices effrayans sont réservés pour les crimes de trahison privée, d'incendie, d'empoisonnement, de parricide, de régicide & de leze-Majesté divine. On fera sans doute peu édifié de voir ce dernier crime désigné comme le plus grave & le plus capitale de

(a) L'anecdote rapportée dans le Journ. du 15 Août 1779. p. 575, suffit pour apprécier le suffrage de ce criminaliste romanesque. — Diverses réflexions sur cette matière 15 Sept. 1778, p. 76 & autres cités *ibid.* — 15 Janvier 1779, p. 93. — 15 Mars 1781. p. 409 &c.

tous , & cela dans le tems où il est presque devenu une affaire de bon ton : il n'en est pas moins le principe , & si je puis parler ainsi , la sanction de tous les autres.

Traité des cloches & de la sainteté de l'offrande du pain & du vin aux Messes des morts , non confondu avec le pain & le vin qu'on offroit sur les tombeaux ; par Mr. Jean-Baptiste Thiers , docteur en théologie & curé de Vibraie. A Paris , chez Morin. 1781. vol. in-12 de 262 p.

* 1. Juill.
1778. p. 333.

J'Ai déjà eu occasion de faire observer l'érudition & les recherches de M^r. Thiers, en parlant de son traité des perruques * ; il en a mis également beaucoup dans ce traité sur les cloches , le pain béni &c, connu depuis longtems , mais qu'on voit toujours avec plaisir reparoître par des éditions nouvelles. On peut même dire que ce n'est que par un excès de science que cet ouvrage prête à la critique ; car M^r. T. ne voulant rien omettre de relatif à son objet , rapporte des anecdotes qui n'augmenteront pas dans l'esprit de tout le monde la considération des cloches. Il rapporte d'après Binsfeld que leur son empêche l'effet des maléfices & la coopération des démons ; Binsfeld assure l'avoir appris par la confession des forciers mêmes , & que les forciers appellent communément ceux qui sonnent les cloches , des

chiens aboïans ; il raconte sérieusement à cette occasion deux histoires qui prouvent que les diables laissent tomber par terre les forciers & les forcieres, qu'ils rapportent du sabbat dans leurs maisons, quand on sonne les cloches le matin pour l'*Ave Maria*.

Ce que dit M^r. T. de l'usage de sonner les cloches contre les orages, les tempêtes &c, paroîtra plus raisonnable ; dès qu'on avertit de la sage précaution de ne pas sonner quand l'orage est imminent (a). Il prouve très-bien que les cloches n'ont point été inventées (ainsi qu'on le croit communément) à Nole, ville de la Campanie qui est aujourd'hui la terre de Labour, dans le royaume de Naples (& non dans la Campagne de Rome, comme il le dit) ; qu'elles étoient connues non seulement chez les Juifs, mais encore chez les Païens ; que leur usage n'a commencé à devenir général en Occident, que dans le sixième siècle. Il rapporte que les Turcs ne veulent point souffrir de cloches dans les terres de leur domination, parce que, disent-ils, leur son fait peur aux esprits qui errent dans l'air, & les prive du repos dont ils jouissent. — Le traité du pain & du vin présente également les fruits curieux des recherches de M^r. T, & de ses connoissances dans l'antiquité ecclésiastique.

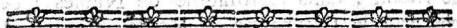
(a) Diverses réflexions sur ce sujet, 15 Juillet 1781, p. 417 & suiv.



Demany, imprimeur & libraire à Liege, distribue avec un succès toujours croissant, le *Tableau ecclésiastique du païs & diocèse de Liege*; Lemarié, le *Tableau ecclésiastique des Païs-bas autrichiens*; & Bourguignon, le très-fameux & véritable *Almanach de Mathieu Laensberg, qui de son sublime siège, & flanqué des trente-deux vents,*

Greffet
Chart.

Lorgne l'histoire du beau tems,
Et fabrique avec privilege
Ses astronomiques Romans.



SI lorsqu'il s'est agi de l'inoculation de la galle (a) de la rage (b) &c, je m'étois avisé de prédire que bientôt nous serions régalez de l'inoculation de la peste, on m'auroit regardé comme un mauvais plaisant occupé à calomnier les inventions les plus salutaires. Cependant nous y voilà arrivés. Le très célèbre M^r. Samoilowitz, médecin russe, à la suite de très savantes *observations sur les expériences glaciales*, qui ont paru tout du long dans le *Courier de l'Europe*, adressé dans la même feuille des *observations particulières sur la*

(a) 15 Decemb. 1780. p. 575.

(b) 1. Juin 1781. p. 207 & autres Journ. cités là-même, & en retrogradant jusqu'à 1770.

15. Février. 1782.

263

nécessité & l'utilité de l'inoculation de la peste.
Voici ses termes.

Comme c'est une matiere aussi importante que nouvelle, pour que mes lecteurs ne soient pas étonnés de l'annonce même d'une telle invention, je donnerai séparément dans la suite un mémoire complet à ce sujet. J'y démontrerai l'utilité & la très-grande nécessité d'une telle inoculation. Puisque je démontre dans la premiere partie de mon ouvrage qu'il est très-certain, parce qu'on a observé dans la peste qui ravage Moscou, & par-tout ailleurs, qu'elle n'attaque jamais aucun individu qu'une fois dans son cours. Par conséquent celui qui aura une fois tout-à-fait surpassé cette cruelle maladie, ne devra jamais craindre d'être attaqué une seconde fois.

De plus, j'y exposerai les raisons qui m'ont fait croire, aiant été moi-même trois fois empesté (a), que cette inoculation est très-nécessaire dans ces circonstances.

J'y démontrerai aussi que nous fumes pour ainsi dire inoculés, Mr. Pogaretsky & moi, & si je prétends que j'ai été inoculé, c'est par la raison qu'étant obligé de faire chaque fois l'incision sur les bubons, mes doigts

Cour. de
L'Europe,
n^o. 43 mar-
di 27 No-
vemb. 1782.

(a) L'auteur oublie ce qu'il vient de dire que la peste n'attaque jamais aucun individu qu'une fois dans son cours. Pour sauver la contradiction, il ajoute qu'il n'avoit pas surpassé la maladie. Mais en ce cas c'étoit la même peste, & il est faux qu'il ait été trois fois empesté.

étoient toujours sales du pus qui en sortoit lorsque je les pressois. (a)

Secondement, comme après avoir fait une incision, quoique j'eusse soin de bien nettoier ma lancette, je la portois toujours sur moi avec les autres instrumens; n'y a-t-il pas lieu de croire que c'étoit un autre moïen d'inoculation? Je conviens que ce n'étoit pas une véritable inoculation, puisqu'il n'y avoit aucune incision de la peau; aussi dis-je une espece d'inoculation. (b)

De plus, Mr. le médecin Pogaretsky, qui soignoit les pestiférés dans un de nos hôpitaux, y aïant été empesté, fit rapport à la commission contre la peste sur la maniere dont il avoit été empesté. Il suppose que ce fut au moïen d'un appareil d'une plaie pestilentielle qui, s'étant trouvé attachée à un talon de ses souliers sans qu'il s'en fût aperçu, lui avoit communiqué le venin de la peste. (c)

(a) Toutes les maladies contagieuses se prennent par une espece d'inoculation. Lèpre, éthi-
fie, dissenterie, fièvres putrides & pourprées,
galle, rage, mal vénérien &c, tout cela doit donc
être inoculé; la conséquence est claire. Avant
qu'on n'ait passé par toutes ces inoculations, &
cela dans toutes les règles de la médecine,
on ne peut se flatter avec quelque vraisem-
blance d'un jour de vie.

(b) Il suffira donc de porter sur soi quelque
meuble empesté. Cela semble fort peu gênant
& peut dispenser d'une incision douloureuse.

(c) Encore mieux; il suffira de mettre une
emplâtre sur le talon du soulier, ou de marcher
dans les salles des hôpitaux dans l'espérance
d'en rencontrer une, sans s'en apercevoir,
car il paroît que cette condition est essentielle.

J'espere démontrer que , pour cette inoculation , il faut absolument prendre du pus d'un bubon parfaitement suppuré ; & si cette inoculation a le succès qu'on en peut attendre , ne seroit-il pas alors très-utile d'essayer aussi l'inoculation avec du pus d'un charbon ? Mais qui est déjà suffisamment suppuré , puisque , avant une parfaite suppuration d'un charbon , de même que d'un bubon , le pus est toujours très-acre , très-virulent , &c. (a)

En un mot , je détaillerai fort au long dans ce mémoire particulier , que j'ai dessein d'exposer aux lumieres des savans de l'Europe , les raisons , les circonstances , l'utilité & la nécessité de cette inoculation. (b)

(a) Très-bonne observation ! Du pus acre & virulent , qui seroit assez sot pour en vouloir ? Mais, du pus parfaitement suppuré , il faudroit être bien difficile pour sentir quelque répugnance ; cela ouvre l'appétit.

(b) La nécessité, sans doute. Il est inutile de l'exposer aux lumieres des savans. Pour peu qu'on sache raisonner, on sent assez qu'un homme qui n'a point goûté le pus d'un bubon ou tout au moins d'un charbon , n'est bon qu'à être jetté par la fenêtre.

Un certain Mr. Caraccioli , homme d'une imagination inépuisable , a fait un traité théologico-ethico-physique , sur l'inoculation du bon sens. Le titre même du traité marque le défaut de bon sens. On n'inocule jamais la santé , mais bien les maux divers qui la combattent ; c'est donc la folie qu'il faut inoculer. Oui , la folie ; je suis très chaud partisan de l'inoculation de la folie ; le germe n'en manquera pas. Il ne sera pas question de le porter çà & là dans de petites boîtes mignonnes & appétissantes ; il sera par-tout à la main ; encore un peu , on le trouvera dans toutes les têtes.

Le mot de la dernière Enigme se trouve dans les premières lettres de chaque vers, placées de suite ; le Pseaume *Miserere*.

UN petit animal de la plus vile race
 Rampoit obscurément dans l'ordure & la crasse :
 Quelle métamorphose ! on l'a vu s'élever ;
 Bientôt trop familier il sembloit nous braver :
 Maintenant mon vilain (cette histoire est publique)
 Habite impudemment un château magnifique.
 Rien n'est pour ce friand trop cher, trop délicat ;
 De tems en tems encor l'impoli mange au plat.
 Des meubles précieux, un brillant équipage,
 Chiens anglois, vaste enclos, vignes, jardins,
 Jeux, musique, flatteurs, beau sexe, & beaucoup
 d'or ;
 En un mot, rien ne manque à ce petit butor ;
 Qui, parmi tout cela, peu sensible à la gloire,
 Se goberge, s'emplit, digere & se repose.
 Avec les agrémens du plus doux célibat,
 Il jouit tant qu'il peut de ceux de l'autre état.
 Par-tout il s'insinue, & chacun le m'prise ;
 On voudroit s'en défaire, & c'est une entreprise.
 Il est embarrassant, fatigant, chagrinant,
 Désolant, accablant, piquant, impertinent.
 Quand on est trop sensible, à la fin on le chasse ;
 On voudroit l'écraser, en détruire la race.
 De la religion ; il en a comme un chien :
 Il fréquente l'église ; oh ! cela ne dit rien.
 Mais comment a-t-il fait pour s'élever si vite ?
 Pense un lecteur trop bon, il a donc son mérite ?
 Non ; devenu sangsue, & libre de voler,
 Le gaillard en profite ; & c'est assez parler.
 Encore un mot pourtant (car on peut s'y
 méprendre)
 Ma bête devant Dieu n'a point de compte à rendre.

Par l'auteur des Enigmes allégoriques. 1.
 Mars & 15 Avril 1780. — 15 Sept. & 15 Décembre 1781.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 15 Décembre.) Feilzy-Suleiman, ministre du Grand-Seigneur pour les affaires étrangères (Reis-Effendi) homme ignorant & présomptueux, a été envoyé en exil à Gallipoli le 17 Novembre & delà sans doute en Chypre. Il est remplacé par Hairi Mehemed, ci-devant premier secrétaire de la chancellerie (Bellikischi-Effendi) que les Turcs & les Chrétiens estiment presque également, parce qu'il est doué de grands talens & d'expérience. A la paix de Bucharest il déploya sa profonde politique : aux conférences qui se tinrent en 1770 entre la Russie & la Porte, on le chargea de rédiger toutes les pièces, ce qu'il fit avec une présence d'esprit merveilleuse, en bon ordre & même sans rature. Ce grand homme turc possède l'arabe, le persan, l'italien, & (chose inouïe chez les gens-de-lettres de sa loi) jusqu'au latin qu'il comprend & qu'il parle.

On espère que nombre d'affaires, trainées en longueur par Suleiman, prendront bientôt fin. L'Espagne sur-tout, pour laquelle M^r. Mouraigis, premier dragoman de Suede, tant travaillé, désire faire promptement un

II. Part.

S

traité avec la Porte: y inférant que si l'une des deux Puissances contractantes est en guerre, n'importe avec qui, l'autre conservera la plus exacte neutralité. Si le traité se concluoit au gré de la cour de Madrid, elle pourroit agir d'abord, sans craindre les armes du Divan, contre les Algériens, les Tunisiens, & les Tripolitains, qui gagnés par le cabinet de St. James, infestent tour à tour les parages de Gibraltar & de Minorque.

M^r. de Stachieff, ci-devant envoyé de la cour de Pétersbourg, ayant choisi la route de la Mer-noire pour retourner en Russie, l'on apprend qu'après une navigation fort orageuse de dix jours il est heureusement arrivé au port de la ville de Cherfon, nouvellement bâtie sur cette mer. Les négociations, interrompues par son rappel, vont se pousser par M^r. de Bulgakow, auquel la démission du Reis-Effendi, Feilzy-Suleiman, pourra procurer plus de facilité pour les terminer au gré de sa Souveraine. Aussi-tôt que ce ministre fut informé de la nomination de Hairi-Mehemed au département des affaires étrangères, il a cherché à s'aboucher avec lui; & cette conférence s'est tenue le 24 du mois dernier fort secrètement hors de Constantinople avant la pointe du jour. La Porte venoit d'être instruite, par le retour des couriers, qu'elle avoit envoyés au mois de Juillet dernier à Pétersbourg, de la résolution finale de l'Impératrice pour l'établissement d'un consul à Bucharest. L'ancien Reis-Effendi

fendi avoit toujours trainé cette affaire ; & , lorsque M^r. de Bulgakow lui renvoia , peu avant sa démission , le barat ou la patente , où l'on avoit substitué pour la résidence du consul russe la ville de Silistrie à celle de Bucharest ; lui demandant un autre barat entierement conforme aux desirs de sa cour ; Feilzy-Suleiman lui fit répondre , que la Porte ne pouvoit se déterminer à rien par rapport à cette affaire avant d'avoir reçu la réponse de l'Impératrice à la lettre , que Sa Hauteesse lui avoit directement écrite. La lenteur des exprès turcs , qui ont mis quatre mois à faire cette course & revenir , a servi ce Reis-Effendi jusqu'à la fin de son ministere : mais son successeur ne tirera guere de profit de cette politique dilatoire. La réponse , que la cour de Pétersbourg a faite aux nouvelles instances de la Porte , ne differe pas des instructions , qu'elle avoit envoyées précédemment à M^r. de Bulgakow : elle persiste fermement à ne point se départir du droit ; qu'elle a acquis par la lettre expresse du traité de Kainardgi , d'établir des consuls dans toutes les villes & places de l'empire ottoman , où elle le jugeroit à propos : & ainsi elle refuse absolument d'entrer dans l'expédient , que le ministere turc avoit proposé d'après les conseils de l'ambassadeur de France ; savoir , de fixer Silistrie pour la résidence du consul de Russie , au lieu de Bucharest : l'inclination , que M^r. de Stachieff avoit montrée pour se prêter à ce biais , a même influé , suivant quelques-uns , sur son rappel.

Il paroît aussi réservé à M^r. de Bulgakow de terminer une négociation , qui n'a été qu'entamée par son prédécesseur. L'Impératrice de Russie s'étant référée dans la dernière convention à un traité de commerce, qu'elle concluroit avec le Grand-Seigneur, M^r. de Stachieff mit cette négociation sur le tapis il y a un an : mais , n'ayant pas reçu les instructions qu'il avoit demandées à sa cour , il ne put la continuer : elles ont été envoyées , il y a quelque tems , à M^r. de Bulgakow ; & , ayant déjà fait sonder le ministère ottoman en conséquence , l'on croit qu'il va pousser cette négociation avec d'autant plus d'ardeur , que la navigation russe dans les Mers-noire & blanche sera précaire & exposée à des défagrémens multipliés , aussi longtems que les points actuellement en contestation ne seront pas réglés. Un de ces points est la prérogative , que prétendent avoir les bâtimens russes , qui reviennent de la Mer-blanche à la Mer-noire , de n'être pas visités par les douaniers dans le port de Constantinople : une pareille franchise étant de nature à favoriser extrêmement la contrebande , l'intendant de la douane s'y oppose ; & ses raisons paroissent d'autant plus fondées , que l'expérience a vérifié ses craintes , puisqu'on trouva il n'y a pas longtems une grande quantité de riz , qu'un capitaine russe avoit cachée à fond de cale dans son navire. Cependant M^r. de Bulgakow ne paroît pas éloigné de vouloir soutenir la prétention. Une autre contestation de

même nature est le libre transit des bâtimens russes chargés de grains de la Mer-noire vers la Mer-blanche. La Porte, accordant une entière liberté à la navigation russe, de l'une de ces mers à l'autre, désireroit en excepter les grains, sur-tout lorsqu'il y auroit disette à Constantinople, & se réserver dans ce cas le droit de préemption. Les ministres turcs craignent d'autant plus de se relâcher sur cet article, qu'il s'agit de la tranquillité publique, puisque le peuple murmurerait & se porteroit même à des excès, s'il voioit une denrée aussi nécessaire passer à la vue de la capitale, tandis qu'on y mourroit pour ainsi dire de faim. Le cas a existé cette année, la récolte ayant été peu abondante dans les districts, qui avoisinent le golfe de Volo, & les sauterelles l'ayant ruinée en Moldavie & dans les autres provinces d'Europe, d'où Constantinople tire sa subsistance. L'urgence des circonstances, où le gouvernement ottoman s'est trouvé, a été telle qu'il a quelquefois acheté au double du prix-courant les grains, dont des bâtimens russes, qui avoient relâché dans le port, étoient chargés.

Il est d'autant plus intéressant pour la Russie, de convenir d'un traité définitif de commerce avec la Porte, que la communication par mer entre les deux empires est fort fréquentée: le nombre des navires, qui sont partis dans les six derniers mois d'ici & des autres ports de la Turquie pour la Mer-noire, sous pavillon russe, a été fort considérable. Les gros gains, qu'avoient fait les

premiers entrepreneurs de cette navigation, avoient engagé plusieurs négocians grecs dans les Echelles d'en faire également l'essai sous le nom emprunté de deux maisons russes; mais l'issue de la spéculation n'a pas répondu à leur attente: les profits, qu'ils font sur les envois d'ici, particulièrement sur les vins, bonifioient richement leur mise & leurs peines; mais les cargaisons de retour ne sont pas aussi avantageuses, à cause des entraves auxquelles cette nouvelle source de commerce reste exposée en Russie: l'on se plaint particulièrement des gros droits d'entrée & de sortie, qui y ont été rétablis sur l'ancien pied. Parmi les négocians, qui ont hasardé leurs fonds à cette nouvelle branche de navigation, est le Chan actuel de la Crimée: il a acheté pour cet effet un bâtiment anglois, qui a navigué ci-devant pour compte russe; & il l'emploie à transporter ici & dans d'autres Echelles du Levant les productions de son pays, qui font ses revenus: il prend en retour de l'argent en barres pour servir à frapper des especes dans l'hôtel de monnoie, qu'il vient d'établir dans sa presqu'île, & où en vertu de l'indépendance, qu'il a acquise, il fait battre actuellement monnoie avec sa propre effigie. Cet hôtel est un bel édifice dans la nouvelle résidence, qu'il a fait construire, ou peut-être la cour de Russie pour lui, à Caffa, ville que les Turcs ont cédée à la Crimée par le traité de Kainardgi. Le Souverain tartare y fera désormais son séjour & y a déjà transféré toute

sa cour de Bachisaray. Le motif, qu'on donne de cette translation, est le désir du Chan d'être plus à portée pour faire un commerce avantageux à ses finances : mais une raison plus probable, c'est qu'il s'avoisine ainsi des garnisons nombreuses, que la Russie tient dans les deux villes de Kertsch & de Jenicale, & sous la protection desquelles il pourroit se retirer, au cas qu'il survînt des troubles de la part de la Porte ou de ses propres sujets. Ce Souverain a adopté les mœurs & les usages des Européens. Plus circonspect cependant que Pierre le Grand, il n'a pas osé se faire couper la barbe, mais il la cache par une espèce de cravatte. Au reste le respect dont sa nation est pénétrée pour la Russie, est un appui efficace pour le maintenir sur le trône. Tout ce qui voyage sous le nom russe en Crimée est partout comblé de politesses & d'égards. Les succès des armes de l'Impératrice dans la dernière guerre ont inspiré cette vénération ; & 30 mille hommes, en garnison à Kertsch, Jenicale & Cherson, servent à l'entretenir.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 10 *Janvier*) L'Impératrice, ayant résolu d'augmenter sa marine de 20 vaisseaux de ligne, a ordonné d'en construire 12 dans le nouveau port de Cherson sur la Mer-noire : les 8 autres, tous à trois ponts, seront bâtis à Cronstadt ; ce qui portera à 42 le nombre des vaisseaux

de ligne au département de la Baltique, tandis qu'il y en aura 12 à celui de la Mer-noire, sans compter les frégates, galeres, bombardes & autres bâtimens de moindre rang. — L'on parle d'un voiage, que le général en chef prince Potemkin, aide-de-camp général de l'Impératrice, fera dans peu à Casan & à Astracan, dont il est gouverneur.

S. M. a envoié, il y a quelque tems, à Pekin, pour y apprendre la langue chinoise, sous la conduite d'un archimandrite, des jeunes gens qui ont été élevés à notre académie & à celle de Moscou. Ils doivent aussi y acquérir les connoissances & s'instruire dans les arts chinois (a), dont leur patrie peut retirer quelque avantage, ou qui contribueront à établir une liaison plus intime & un commerce plus étendu entre les deux nations. On parle plus fortement que jamais de la proposition faite à l'Empereur de la Chine, de recevoir à sa cour un envoié-extraordinaire

(a) Les arts chinois sont si peu de chose, que les Européens ne peuvent guere les considérer que comme un objet de curiosité; cette nation indolente & ignorante par vanité n'ayant jamais porté ses vues au-delà des premières découvertes. D'un autre côté le commerce devient presque impraticable à travers des déserts immenses de la Tartarie, & le fruit qu'on en retireroit, n'en égaleroit pas les fraix. Il paroît donc que la liaison des Russes & des Chinois ne sera qu'une affaire d'agrément & de bon voisinage.

15. Février 1782.

275

extraordinaire de la nôtre, & d'en envoyer un ici, avec quelques jeunes gens pour se former aux usages & aux mœurs des Européens.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 10 Janvier.*) L'archimandrite Peter Petrowitz, neveu du patriarche métropolitain de Montenegro, a passé, il y a peu de tems, par cette ville avec deux comtes albanais, pour se rendre à Pétersbourg. On prétend que ces peuples dont les efforts sont continuels pour secouer le joug ottoman, se flattent d'être soutenus par la cour de Russie, à laquelle ils font renouveler des propositions propres à la déterminer.

DANTZIG (*le 10 Janvier.*) Notre navigation a été entièrement interrompue par une forte gelée dès le commencement de Décembre, & le dégel survenu ensuite, a empêché que le commerce d'hiver ait pu encore avoir lieu par terre, ni sur les glaces. On espère néanmoins que l'hiver précocé favorisera l'importation des productions de la Pologne de l'année dernière. Le total des navires arrivés ici pendant l'année 1781, est de 502: il ne s'en est pas trouvé un seul sous pavillon hollandais; le nombre de ceux qui en ont fait voile pendant la même année, est de 449. Parmi les premiers, 42 venoient de la Hollande, & parmi les derniers, 30 étoient destinés pour cette république. La plupart des navires dantzickois

ont été employés au transport de bois de construction navale pour l'Angleterre, & ont été affrétés à un prix très-haut, mais on prévoit que leur frêt coutera moins cette année; d'autant que l'on s'occupe dans tous les pays neutres, ainsi qu'ici, à la construction de nouveaux navires. Il n'est arrivé ici l'année passée, de la Pologne, que 4067 last de froment & 5600 last de seigle; ce qui diffère très-considérablement des années précédentes, où l'importation de ces denrées de la Pologne, année commune, étoit de 40,000 last. La provision de bled qui se trouve actuellement dans nos magasins, est d'environ 5000 last & celle de seigle de 3500. Notre commerce en général est beaucoup diminué, & si la navigation & la vente de bois de construction navale ne nous procuroient pas quelques avantages, un grand nombre de personnes de cette ville se trouveroient hors d'état de se procurer le nécessaire.

ESPAGNE.

MADRID (le 10 Janvier.) Les dignités éminentes, qui vaquoient par la mort du cardinal Delgado, avoient excité la curiosité publique sur le choix, que le Roi feroit d'un successeur à ce prélat: elle a été bientôt satisfaite, du moins en partie, par la nomination, que S. M. vient de déclarer, de Don Cayetano de Ador, archevêque de Selimbra *in partibus*, & abbé de l'église collégiale

légiale de St. Ildefonse, aux places de son grand-aumonier, de patriarche des Indes, & de vicaire-général de ses armées. Il paroît, que S. M. n'a eu égard qu'au mérite personnel, en conférant à ce prélat la première dignité ecclésiastique de l'Espagne, qui, donnant droit au chapeau de cardinal, fait l'objet de l'ambition des familles les plus illustres du royaume. Le nouveau patriarche élu des Indes a déjà fait les fonctions de grand-aumonier le fix, fête des Rois, lorsque S. M. a offert entre ses mains trois calices remplis d'or, d'encens, & de myrrhe, suivant l'usage.

Un courrier expédié de Cadix vient d'annoncer la sortie de la flotte composée de 40 vaisseaux de ligne, de 12 frégates ou corvettes, & de transports portant 4 mille hommes de troupes. Cette armée étoit entièrement dehors le 3 de ce mois; elle fut obligée de jeter l'ancre le même jour à cause du mauvais tems; mais le lendemain on la perdit de vue. Par des avis postérieurs, on a appris que, le 5, D. Louis de Cordova détacha 4 vaisseaux de ligne & un de 50 aux ordres d'un brigadier de marine pour conquies le convoi à sa destination; l'armée après cette séparation a continué sa route sur le cap St.-Vincent.

MAHON (le 20 Décembre) Depuis que nos généraux & nos ingénieurs ont décidé que le fort St. Philippe pouvoit être réduit de vive force, & que la cour de Madrid a consenti qu'on fît le siège, tous les

travaux du camp n'ont eu que cet objet. C'est ce qui a fait négliger le blocus de la place par mer, puisqu'il importe peu qu'elle reçoive de tems à autre quelques rafraîchissemens ; ces foibles secours ne la feront pas tenir un jour de plus. A peine les petites batteries de Benezay, du Philippet & autres furent élevées, qu'on songea à celles qui principalement doivent réduire la place. Moïennant quelque gratification, les troupes y ont travaillé avec une ardeur & une activité, qui ne se sont point rallenties : cinq batteries ont été élevées sans beaucoup de perte à 200 & 250 toises de la place : elles portent le nom des cinq brigades qui composent l'armée, & qui sont respectivement chargées de les défendre. De petites éminences ont favorisé ces travaux : leur communication seule est exposée au feu de l'ennemi ; mais on parviendra à éviter cet inconvénient, en faisant des murs de pierre, qui ont déjà exercé la patience espagnole, & qui tous réussissent fort bien. L'ennemi n'a eu connoissance de ces approches qu'au moment que l'une de ces batteries fut assez élevée, pour qu'il vît les travailleurs : il fit alors un feu bien soutenu sur eux, sans causer néanmoins beaucoup de dommage. Ainsi il y aura bientôt 120 canons & 36 mortiers à 200 toises de la place, qui répondront à son feu. Il auroit pu même déjà commencer, si le général, qui n'a des munitions que pour quinze jours, n'avoit voulu attendre celles qui lui sont préparées, &

qu'on doit débarquer à chaque instant. Alors le siege commencera ; & M^r. le Maure, notre principal ingénieur, nous promet que dans moins de quinze jours il fera entierement cesser le feu de la place. L'assurance nous flatte d'autant plus que cet officier est un homme du premier mérite, & que véritablement on voit par ses dispositions que jamais attaque n'aura été aussi chaude & aussi terrible, si elle est aussi bien soutenue qu'elle fera dirigée. Par les rapports des déserteurs, nous savons qu'il n'y a que 2900 hommes dans la place, en comptant 400 matelots, qui font le service aux batteries: il faut ajouter à ce nombre 150 ou 200 Corfès, venus dernièrement de Livourne. Le camp a reçu une grande partie des munitions qu'il attendoit, principalement en poudre & en boulets; enforte que nos artilleurs ont aujourd'hui 80 mille coups à tirer. Les batteries feront bientôt découvertes : elles font d'une solidité & d'une force qui fait honneur au chef de ces immenses travaux. Les ennemis qui prévoient leur effet ne cessent de tirer sur elles. Ce feu est très-vif depuis quelques jours & le 23 il blessa ou tua 16 soldats espagnols. Les François n'ont pas encore été autant exposés; aussi ils n'ont fait aucune perte. L'activité du général, la réputation des artilleurs & l'ardeur des troupes nous assurent un prompt succès.

Des avis du 12 Janvier portent ce qui suit. " L'activité de nos travailleurs, l'empressement général de toute l'armée de com-
plaire

plaire à son chef, ont été tels que dès le 5 de ce mois, on démasqua nos batteries; l'ennemi s'en aperçut sans doute, puisqu'il redoubla son feu, & dans la nuit du 5 au 6 il nous tua ou nous blessa 60 hommes. Nous avons perdu 2 officiers espagnols, & il est entré 36 blessés à l'hôpital d'Espagne & 14 à celui de France; ces derniers ont des blessures moins dangereuses que les autres. Le 6, dès la pointe du jour, les deux armées prirent les armes; le duc de Crillon les passa en revue, les encouragea, les excita à bien faire, & leur annonça que l'attaque alloit commencer. Cette nouvelle fut reçue avec des applaudissemens infinis, & des cris répétés de *Vive le Roi*. Le général, sensible à ces démonstrations de joie, ordonna qu'on fît le signal d'attaque: ce signal consistoit en 3 salves de mousqueterie; la première commença par l'armée espagnole, & fut répondue par la française. Les assiégés accoururent sur les glacis, pour voir ce que ce pouvoit être: mais à peine la troisième salve de mousqueterie fut-elle faite, que toute l'artillerie de 70 canons, dont une moitié étoit chargée à boulets, & l'autre à mitrailles, & 33 mortiers, tirèrent à la fois: en un instant on ne vit plus personne au fort. Dans l'espace d'environ trois-quarts d'heure chaque mortier tira 12 bombes, & chaque canon plus de 25 coups. Comme l'ennemi ne répond que faiblement, le général a ordonné de ralentir un peu notre feu, qui cependant se continue sans interruption.

15. *Février 1782.*

281

— Quoique nos batteries ne soient qu'à 150 ou 200 toises de celles de la place, elles n'ont encore reçu aucun dommage. La batterie du Philippet, que les François abandonnerent en 1756, est achevée, & fait un très-bon feu : elle est montée de 11 canons de 24. — Nous venons d'apprendre que la batterie royale & celle du Turc ont démonté en partie celle du fort de Marlborough, & que celles de Cala Predrera & de Burgos n'ont pas causé moins de dommage au fort de la Reine. — On assure qu'il est impossible que l'ennemi résiste long-tems à un feu si bien nourri, & dirigé avec tant de précision que plusieurs de nos bombes font tombées près du Donjon „

I T A L I E.

ROME (*le 12 Janvier.*) Le cardinal Louis Valenti de Gonzague, légat de Romagne, & M^r. le président de la légation d'Urbain, qui ont été chargés par le Pape de lui remettre un état exact des dommages que les secousses de tremblemens de terre ont causés dans les lieux de leur gouvernement, en ont fait faire la description & l'estimation par d'habiles architectes, & on a trouvé que ces dommages montent à plus de sept cent mille écus. En conséquence, Sa Sainteté jettant un œil de compassion sur le malheureux état où sont réduits les peuples de ces provinces, a ordonné à la congrégation du bon gouvernement de faire paier promptement par les

provinces de la Marche, de l'Ombrie, du Patrimoine, de la Maritime, de la Campanie, du Latium & de la Sabine, la somme de cent mille écus pour être employée à réparer les maisons de ceux qui ont été ruinées par ce triste événement. Et pour l'exécution de ces ordres souverains la sacrée congrégation a adressé à toutes les communautés de ces provinces une lettre circulaire, qui règle le paiement de leur quote-part, ordonnant aux dépositaires de l'argent des provinces de lever de chaque caisse la somme nécessaire, & au cas de *deficit*, d'en prendre à intérêt &c. — En conséquence des ordres du souverain Pontife, la sacrée congrégation a adressé à toutes les communautés des dites provinces une lettre circulaire qui leur enjoint de donner une note de leurs revenus, pour en partager le superflu entre les pauvres, les autorisant en outre de prendre de l'argent à intérêt, au cas que les fonds ne pussent pas suffire au soulagement de tant de misérables. (a)

Les nouvelles loix, que l'Empereur a fait publier dans ses Etats, relativement aux affaires ecclésiastiques, n'ont pas manqué de produire ici toute la sensation, qu'on pouvoit en attendre. Le pape a tenu à ce su-

jet

(a) De quelle ressource ne font pas les maisons religieuses! Quel est le propriétaire séculier à qui l'on s'avisât d'adresser une telle circulaire?

15. Février 1782.

283

Jet plusieurs conférences avec les cardinaux Antonelli, Conti & Negroni, dont le résultat a été envoyé par un exprès à Vienne. L'on a parlé d'abord assez diversement du contenu des dépêches, dont il étoit chargé; mais il paroît certain aujourd'hui, que le Pape a fait remettre à l'Empereur par M^r. le nonce Garampi un bref, par lequel il offre à S. M. de faire, malgré son âge & la saison de l'année, le voyage de Vienne, afin de concerter avec elle les moyens les plus propres à concilier les vues, que S. M. a déclarées par ses édits & déclarations, avec les droits de l'Eglise & les prérogatives du St. Siège. Le Pontife attend le retour du courrier avec la réponse de l'Empereur à une proposition, qui sans doute étonnera l'Europe. En attendant, Sa Sainteté vient de témoigner toute sa sensibilité au sujet d'une lettre, que l'évêque de Mantoue a fait imprimer & publier. Elle a donné ordre de suspendre toutes expéditions de sa chancellerie, même celles qui concernent des cas de conscience, pour la Lombardie-autrichienne.

Une des 52 dignités d'Espagne, réservées au St. Siège étant devenue vacante, le Pape vient de la conférer au cardinal Conti, secrétaire des brefs, que le Roi Catholique a de son propre mouvement naturalisé Espagnol. Cette dignité rapportera à son Eminence environ 1500 scudis.

Le souverain Pontife aiant reçu une lettre écrite de la propre main de l'Impératrice de

II. Part.

T

Russie, par laquelle cette Souveraine lui notifie l'arrivée de ses augustes enfans, on a fait partir le 9 au matin le courier pontifical, Barthelemi Radavedo pour Venise où il a ordre d'attendre le Grand-Duc & la Grande-Duchesse de Russie, & de précéder L. A. Imp. lorsqu'elles entreront dans l'Etat-ecclésiastique, étant chargé en même tems de faire préparer à toutes les postes le nombre de chevaux qui leur seront nécessaires pour leur voyage, jusqu'à leur arrivée en cette capitale.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 20 Janvier.*) Un édit de l'Empereur, en date du 2 de ce mois, règle la forme des mémoires, ou placets & indique les instances par lesquelles ils doivent passer, avant que d'arriver aux cours supérieures, ou être présentés au Souverain. — Entr'autres présens précieux que l'Empereur a fait à Mde. la Comtesse du Nord, on distingue une table d'argent, travaillée à la mosaïque & garnie de pierres fines, ainsi qu'une toilette de voyage en or. — Les divers couvents, dont la suppression est fixée, apprendront apparemment bientôt quel sera leur sort; car les secrétaires de la chancellerie, où se dressent les ordonnances impériales, relatives à un si grand objet, ont été ces jours-ci tellement occupés qu'ils ont dû travailler bien avant dans la nuit. — Comme depuis que le gouvernement avoit accordé la liberté de la presse, il se répandoit

beaucoup d'ouvrages dignes d'une proscription sévère, il a paru un édit qui oblige les auteurs à mettre leur nom à la tête de leurs productions littéraires. (a)

En 1770, la régence de Hongrie, s'apercevant que, dans la haute & basse partie de ce royaume, on exploitoit sans ménagement tous les bois, pour faire de la potasse, sorte de cendre gravelée qui sert à la teinture, & que bientôt il y auroit, dans le royaume, disette de bois de charpente & de bois de construction, donna une ordonnance qui vient d'être publiée de nouveau avec des additions. C'est par le comté de Sarocs (b), sur les frontières de la Pologne, que la potasse

(a) Quel terrible coup cette ordonnance va porter à la fécondité de nos beaux esprits, de nos savans profonds, de nos grands hommes enfin ! . . . Quel malheur que le cynisme du siècle ne soit pas encore parvenu au point de se glorifier hautement des plus infâmes infamies ! Si on excepte l'abbé R, on ne connoit personne qui ait marqué de son nom les fruits d'une impiété absolue & d'une effrénée luxure. Nous sommes donc bien clairement menacés d'une grande disette de chef d'œuvres philosophiques, dont nous regorgions, il n'y a qu'un moment. — D'un autre côté qu'elle aisance & quelle liberté pour les auteurs chrétiens, dont les ouvrages sont presque toujours la proie d'une Censure ignorante ou inique (1. Mars 1781. p. 356 & aut. *ibid.*) Si quelques fois une modestie timide leur a fait supprimer leurs noms, ils ne tarderont point à les produire dès le moment qu'ils peuvent par-là s'assurer les fruits de leurs travaux.

(b) Les Hongrois prononcent *Sarofsch*, ainsi que tous les noms terminés en *ocs*.

raffe de la haute Hongrie se transporte à Dantzic , & par Canischa que celle de la basse Hongrie passe à Trieste.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 25 Janvier.) La prochaine retraite de mylord Germaine fait encore l'objet de l'attente publique : les papiers ministériiaux l'ont contredite ; mais d'autres n'en persistent pas moins à la donner pour certaine. Mylord Germaine, disent-ils , voyant depuis quelque tems ses sentimens & ses projets rejetés par la pluralité dans les conseils du Roi , écrivit le 7 Janvier , avant de partir pour sa terre de Drayton , une lettre à Sa Majesté , dans laquelle il lui exposoit ses raisons , avec prière de lui permettre de résigner le porte-feuille de son département , qu'il ne pouvoit plus exercer sur le même pied qu'il l'avoit accepté. Ce qui rend ce rapport plus plausible est , que dans les séances des Communes , où l'on a agité la nécessité de continuer la guerre américaine , mylord Germaine a soutenu qu'il falloit la pousser dans toute son étendue , tandis que mylord North convint , qu'une pareille entreprise feroit téméraire , & qu'il falloit se réduire à une guerre purement défensive. Sur la lettre du lord Germaine , le chancelier , ajouta-t-on , fut mandé de Bath ; & dans un conseil du cabinet , qui se tint ensuite , la démission de mylord Germaine fut résolue. L'on continue aussi d'assurer , que le département

15. Février 1782.

287

ment de l'Amérique sera partagé entre les deux secrétaires-d'état : mais le comte de Hillsborough & le vicomte de Stormont, n'ont pu s'accorder, à ce que l'on prétend, sur le partage des revenus & émolumens de cette charge ; de sorte qu'on a dû engager mylord Germaine à rester en place, jusqu'à ce que le différent soit terminé. L'on parle aussi de séparer les affaires de l'Inde de celles des autres colonies, & d'en faire un nouveau département, pour lequel l'on désigne M^r. Henry Dundas, lord-avocat d'Ecosse : mais, comme le parti écossais, souvent opposé à celui de Bedford dans le cabinet, feroit ainsi une nouvelle acquisition, l'on présume, que cet arrangement rencontrera des obstacles de la part du chancelier & de M^r. Rigby.

Extrait d'une lettre du général-major Chrétie au lord Germaine, l'un des principaux secrétaires d'état du Roi, datée de la Barbade, le 15 Décembre 1781, & reçu par le Sloop de guerre le Ranger.

Je me vois avec chagrin obligé de communiquer à votre seigneurie la désagréable nouvelle de la prise de St. Eustache & de St. Martin, laquelle s'est faite les 26 & 27 Novembre, par une poignée d'ennemis, dont le nombre n'excédoit pas 300 hommes, arrivés à bord de trois frégates & de quelques petits bâtimens qui mouillèrent à la baie de Jenkin sur les derrières de l'isle, sous le commandement du marquis de Bouillé, sans la moindre opposition de la part des garni-

sons, dont la première étoit de 723 & la 2^e. de 63 hommes effectifs, y compris les officiers.

Une lettre de St. Christophe porte ce qui suit.

« Nous avons été depuis quelque tems assez inquiets sur notre fort; vous pouvez juger combien nos allarmes se sont accrues depuis la prise de St. Eustache. Quel ne doit pas être le ressentiment du public sur la conduite traîtreuse, qu'on attribue généralement au lieutenant-colonel Cockburn, & sur la disposition aussi téméraire que peu judicieuse, où se trouvoit la garnison? Les officiers s'étoient partagés en deux bandes, qui ne cherchoient qu'à se surpasser par le brillant de leur apparence guerrière. Qu'on blâme le ministère, d'avoir si mal pourvu à notre sûreté; mais qu'on blâme aussi les commandans britanniques, ou plutôt nos déprédateurs & vendeurs à l'encan, d'avoir confié un poste de cette importance à un homme tel que Cockburn. Une garnison de près de 700 soldats britanniques surprise par 3 à 4 cents François! En effet il n'y a pas eu plus de 400 François débarqués. Par les brisans d'une mer fort grosse quelques-unes des chaloupes, avec lesquelles ils effectuèrent leur descente, furent submergées, d'autres brisées; & le reste du corps que le marquis de Bouillé avoit amené, ne put lui servir dans l'attaque. Il y a dans l'île un fort, où l'on ne peut entrer que par un pont-levis. Dans un tel poste, l'on ne sauroit attribuer la reddition qu'à la trahison, ou à une ignorance totale, ou à une honteuse négligence des devoirs militaires. Mr. de Bouillé, après avoir débarqué le 25 Novembre à 10 heures du soir dans la baie de Godet, près de Tumbledown-Dick, & voyant l'impossibilité de recevoir du renfort, fut contraint au parti de se porter en avant avec ses 400 hommes. A 5 heures du matin

il se mit en marche à leur tête, & prit Cockburn, au moment qu'il faisoit sa promenade à cheval, pour aller se baigner dans la mer. Le fort fut surpris peu après qu'on eut baissé le pont-levis. Les officiers furent saisis en leur lit dans leurs différens quartiers. Le marquis, agissant d'après des principes diamétralement opposés à ceux de notre brave amiral, a traité tout le monde avec générosité, ne permettant point de lâcher la bride à la vengeance, ni même d'user de la moindre représaille. — Cockburn réclama 3000 *Joannes*, comme lui appartenant. Le marquis les lui fit remettre sur le champ. Le colonel Fitzmaurice, de la brigade irlandaise, a été nommé gouverneur militaire de l'île, & Mr. de Chabert gouverneur civil, pour en exercer les fonctions au nom des Provinces-unies. Le pavillon hollandais est arboré au fort. Dimanche dernier, il arriva ici un bâtiment parlementaire, avec une lettre du gouverneur Chabert, écrite en hollandais; mais nous n'avions ici personne, qui pût la traduire ».

« Venons à présent à St. Martin. La garnison angloise, forte d'environ 45 hommes sous les ordres du capitaine Scot, obligea les François à changer de route & se mit en une posture si respectable, qu'elle obtint des conditions honorables de capitulation. Le contraste entre la conduite de la même nation dans l'une & dans l'autre île est trop frappant pour qu'on puisse en rendre raison. Informez le général Vaughan, que le malheureux objet de son choix s'est vu riche au moins de 5000 liv. sterl. en belles marchandises. Il n'y a pas d'Arabes, après à piller les caravanes, qui aient jamais montré plus de dispositions à la rapine que nos troupes & leurs commandans à St. Eustache ».

Extrait d'une lettre du contre-amiral Sir Samuel Hood à M^r. Stephens, datée de la Barbade, le 10. Décembre 1781, & reçue

par le capitaine Montgomery du Slop de guerre le Ranger.

Je partis de Sandy-hook le 11 du mois dernier, avec les vaisseaux du Roi qui sont à mes ordres (17 de ligne, 2 frégates & un brulot). J'avois fait prendre les devants à la Nymphé & au Belliqueux qui étoient chargés d'aller reconnoître la baie de Chesapeake; ce dernier vint me rejoindre le 16 au rendez-vous que je lui avois indiqué, & m'informa que dès le 10, il ne s'y trouvoit plus aucun vaisseau françois: sur quoi je quittai ma station sans attendre la Nymphé, & sans avoir rencontré dans mon trajet le moindre obstacle sur lequel je puisse m'étendre: j'arrivai ici le 5 avec tous les vaisseaux de ligne à l'exception du Roïal-Oak, ou Chêne-Roïal, & du Monarque qu'un gros tems, survenu le 17, avoit séparés de mon escadre.

Des lettres de Torbay en date du 14 courant, reçues ce soir, portent, " que l'amiral Rodney avoit fait voiles dans la matinée avec la flotte qu'il commande „. La liste de Lloyd confirme cette nouvelle & annonce l'arrivée à ce même port d'un navire parlementaire aiant à bord 260 prisonniers, faisant partie du 16^e. régiment pris à l'Isle de Tabago. — Les généraux Cornwallis & Arnold sont arrivés ici à bord du Greyhound; on s'attend à voir discuter plusieurs objets relatifs à la dernière campagne.

15. Février 1782. 291
Proclamation pour un jeûne général.

G E O R G E R O I.

Nous, aiant pris sous notre considération la plus sérieuse les hostilités justes & nécessaires dans lesquelles nous sommes engagés, & la rébellion dénaturée subsistante dans quelques-unes de nos provinces & colonies de l'Amérique septentrionale, mettant notre confiance dans le Dieu tout-puissant, & espérant qu'il daignera accorder des bénédictions spéciales à nos armes, tant sur mer que sur terre, avons résolu, & de l'avis de notre conseil-privé, commandons par les présentes, qu'un jour de jeûne & d'humiliation publique soit observé dans cette partie de notre royaume appelée Angleterre, nos domaines de Galles, & la ville de Berwick sur la Tweed, le vendredi 8^e. jour de Février prochain; de sorte que nous & notre peuple paroissions humiliés ensemble devant le Dieu tout-puissant, afin d'obtenir pardon de nos péchés; & que nous puissions dévotement & solennellement adresser nos prières & supplications à la Majesté Divine, pour éloigner ses jugemens sévères que nos péchés & provocations répétés ont justement mérités, & pour implorer ses bénédictions & assistance sur nos armes, & restaurer & perpétuer la paix, la sécurité & la prospérité pour nous & nos royaumes; & nous chargeons & commandons strictement, que le dit jeûne public soit respectueusement

& dévotement observé par tous nos fœux sujets en Angleterre, nos domaines de Galles & ville de Berwick sur la Tweed, s'ils font cas de la faveur du Dieu tout-puissant, & ont à cœur d'échapper à sa vengeance & indignation; & sous peine de tel punissement qui peut être justement infligé sur ceux qui auront méprisé ou négligé d'observer un devoir si religieux & si nécessaire. Et pour solemniser ce jeûne avec plus d'ordre & de régularité, nous avons adressé des instructions à nos très-révérends archevêques & révérends évêques d'Angleterre, pour qu'ils composent une forme de priere convenable à cette occasion, dont on fera usage dans toutes les églises, chapelles & places publiques de dévotion, & pour qu'ils aient soin de la faire disperser dans leurs diocèses respectifs.

Donné à notre cour de St. James, le 9^e. jour de Janvier 1782, dans la 22 année de notre regne.

Dieu fauve le Roi.

P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 31 Janvier.) L'invitation que la cour de Russie a faite aux Etats-Généraux de sa médiation pour les réconcilier avec l'Angleterre, forme actuellement un des points les plus importants des délibérations des corps politiques. Elle ne sera cependant pas acceptée aveuglément, comme il paroît par la piece suivante.

Développement ou extension de la minute, pour servir de réponse à l'invitation verbale de la cour de Pétersbourg, touchant la négociation d'une paix séparée entre la Grande-Bretagne & la république, mis au jour le 19 Décembre 1781.

» Sur quoi ayant été délibéré, il a été trouvé bon & statué, qu'il sera ordonné à Mr. de Wassenaar de donner à connoître au ministère russe, en réponse de l'invitation, que, durant tout le cours des troubles actuels, L. H. P. n'ont jamais laissé échapper une occasion de donner à S. M. l'Impératrice les preuves les plus sincères de la confiance la plus illimitée qu'elles ont en S. M. Imp. ; qu'ainsi elles font fermement convaincues de l'intérêt particulier qu'il a toujours plu à cette Souveraine de prendre à la situation florissante & au bien-être de la république. Que L. H. P., observant ces principes, n'ont, dès le commencement, fait aucune difficulté d'accepter avec toute la promptitude imaginable les propositions de S. M. Imp. pour terminer par sa médiation particulière les différends survenus entre S. M. Britannique & cet Etat, par la conduite injuste de la Grande-Bretagne : que L. H. P., continuellement animées des mêmes sentimens, ont reçu avec plaisir la notification, que S. M. Britannique acceptoit cette médiation, & déclarant de nouveau que, de leur côté, elles sont parfaitement inclinées de mettre une fin aux troubles subsistans, pourvu que les conditions ne blessent ni leur honneur, ni leur dignité : que l'interposition des bons offices de S. M. Imp. de toutes-les-Russies, à cette fin, sera extrêmement agréable à L. H. P. ; que conséquemment elles acceptent de nouveau la médiation offerte ; espérant néanmoins que S. M. Imp. voudra bien maintenir les principes du traité de la neutralité-armée, par lequel L. H. P. & plusieurs autres Puissances, ont l'honneur d'être alliées avec elle.

Qu'en outre, L. H. P. sont aussi prêtes à concourir, par l'intervention du ministère de S. M. Imp. avec la cour de Londres, pour prendre toutes les mesures qui peuvent & doivent être réglées avant l'ouverture formelle de la conférence pour la paix. Qu'à cette fin, elles délibéreront aussi, le plutôt possible, sur la fixation de l'endroit où les négociations de la paix pourront être entamées, elles tâcheront aussi de répondre aux intentions manifestées par S. M. Imp, autant que les considérations dérivées de la nature du gouvernement de ces provinces & la distance éloignée, sujette à beaucoup d'inconvénients au préjudice même de la conférence, pourront en quelque sorte le permettre ».

« Qu'elles ne manqueront pas de penser à la nomination des ministres plénipotentiaires qui doivent assister à la conférence proposée, de même qu'aux conditions, dont l'obtention servira à rétablir la paix avec S. M. Britannique. Qu'en attendant elles peuvent, à cet égard, assurer S. M. Imp, qu'en posant ces conditions, elles useront d'une facilité convenable, & ne feront aucune difficulté de s'expliquer sans déguisement avec S. M. Imp, (en la magnanimité, en l'équité connue, en la bonne volonté de laquelle envers cette république L. H. P. mettent une entière confiance) dès que S. M. Imp. les aura assurées, que la cour de Londres veut se réconcilier sincèrement avec la république, à des conditions qui s'accordent avec son honneur & son intérêt, & qui, conséquemment, seront jugées acceptables. Que de plus, il sera remis un extrait de la résolution présente à Mr. le prince de Gallitzin, envoyé extraordinaire de S. M. Imp. de Russie, le requérant, de vouloir appuyer les demandes de L. H. P. de ses bons offices ».

OSTENDE (le 25 Janvier.) L'on fait que pendant l'été dernier on a exécuté la démolition d'une partie des fortifications méridionales

ridionales de cette ville pour servir à son agrandissement. La situation de ce terrain, entièrement à portée du magnifique bassin auquel on travaille, & à portée du port & de l'ancien bassin, est on ne peut pas plus propre aux besoins & aux opérations de toute espece de commerce & de navigation. On y pourra construire des édifices & bâtimens de tout genre. Il est libre à tous maçons, charpentiers, ferronniers, ardoisiers, plombiers, vitriers, tailleurs de pierres &c, d'y aller travailler sans le moindre assujettissement aux corps de pareils métiers y existans, l'entrée de tous matériaux nécessaires à bâtir y est également libre. Ceux qui dirigeront les ouvrages des bâtimens, pourront par provision y construire des baraques de planches pour y loger leurs ouvriers pendant la durée des ouvrages, on leur assignera du terrain pour cela dans la nouvelle enceinte.

BRUXELLES (le 27 Janvier.) On fait aujourd'hui à n'en pas douter, par des lettres particulieres de Vienne, que le Pape a véritablement écrit à l'Empereur pour lui proposer une entrevue. S. S. prévenoit toutes les objections en offrant de venir elle-même à Vienne. L'Empereur répondit, comme on le débite, que la saison & l'âge de S. S. ne lui permettoient pas d'entreprendre un si long voyage; qu'il iroit un jour lui-même recevoir sa bénédiction, & lui demander ses conseils, afin de rendre à l'Eglise son premier lustre & aux religieux leur premiere

ferveur. Quant aux réformes déjà ordonnées, il étoit persuadé qu'elles auroient l'approbation de S. S. &c. — Les mêmes lettres ajoutent que l'Empereur s'est fait extirper une loupe qui s'élevoit sur son front depuis 3 mois; & dès cet instant sa vue s'est trouvée fort affoiblie.

M^r. de Crumpipen, secrétaire d'état & de guerre, vient de recevoir de la part de notre Souverain une marque distinguée de la satisfaction que S. M. a des services de ce ministre universellement estimé. Elle lui a conféré de son propre mouvement le caractère de conseiller-d'état & lui a notifié cette grâce dans les termes les plus flatteurs.

La continuation de la guerre entre les Puissances maritimes continuant à rendre le poisson extraordinairement rare & cher, le cardinal-archevêque de Malines vient de permettre l'usage de la viande durant le carême. Le mandement qui annonce cette dispense, est plein de réflexions dignes du zèle & des lumières de cet illustre prélat. Le tableau qu'il fait de l'impiété, devenue pour ainsi dire générale & dominante dans des provinces jadis si chrétiennes, est réellement effrayant, & ne peut qu'exciter les regrets de quiconque reste encore attaché à la foi antique de nos pères. Il s'étend beaucoup sur les mauvais livres, ce fruit informe d'une monstrueuse & empoisonnante philosophie; il déplore les funestes effets que menacent de produire les nouvelles éditions des œuvres de Rousseau & de Voltaire. Après avoir parlé de l'attachement

tachement aux vérités chrétiennes en général, il s'arrête sur la religion catholique, la seule véritable & vivifique. Mais ce n'est point assez de rester inviolablement attachés au christianisme, contre lequel s'élèvent tous les jours les plus violentes tempêtes; il faut encore nous tenir fermes dans la barque de Pierre symbole de l'Eglise hors de laquelle le naufrage est inévitable, & professer avec ferveur & sans en rougir la seule vraie religion catholique, apostolique & romaine, qui a toujours été principalement l'objet de la haine des impies, poussée bien souvent jusqu'à prendre ouvertement la défense de la révolte de ses enfans indociles qui se sont séparés d'elle par le schisme ou par l'hérésie. Cette réflexion bien méditée présente réellement un nouveau motif de crédibilité en faveur de l'Eglise catholique. Cette haine exclusive & privilégiée désigne d'une manière qui n'est pas équivoque, la précieuse & indivisible vérité.

La manière dont le prélat parle de la tolérance, lui méritera certainement le suffrage des sages, des vrais chrétiens, des hommes zélés pour la foi & en même tems modérés & charitables.

Nous vivons dans un tems où la tolérance civile accordée aux différentes sectes des Protestans par notre auguste Souverain, dont nous devons respecter les vues, mettra peut-être notre amour pour la religion, notre zèle & notre charité à l'épreuve; nous nous trouverons dans le cas d'une relation plus fréquente avec ceux, dont nous sommes obligés de condamner les erreurs.

reurs : mais qui n'en sont pas moins pour cela nos prochains & nos frères même par le baptême, qui les a engendrés comme nous à la grace en Jésus-Christ.

Or quels sont les devoirs qui devront régler notre conduite dans une position qui du premier coup d'œil pourra paroître embarrassante à tous ceux qui aiment sincèrement leur religion, mais qui d'un autre côté semble avoir été ménagée par la Providence, qui tourne tout en bien pour confondre les calomnies, dont les impies chargent l'Eglise & ses ministres & pour manifester la douceur, la modération & les charitables sentimens de cette tendre mère à l'égard des enfans, dont elle déplore le malheur & regrette la perte.

Ces devoirs, M. T. C. F. conformément aux maximes incomparables de l'Evangile consistent premierement dans un zèle prudent pour la vérité, qui nous oblige de condamner toujours & d'éviter avec le plus grand soin les erreurs de l'hérésie. Secondement dans une charité compatissante pour nos frères errans, qui doit nous porter à les traiter avec douceur, à les édifier par nos exemples & à chercher de ramener ces brebis égarées au bercail & à la religion de leurs pères qu'elles ont abandonnée (a).

Animés

(a) Dans toutes ses prières l'Eglise catholique exprime cette tendre & maternelle affection envers tous les hommes, quelque erreur qui les égare. On ne peut lire sans un sentiment vif & profond de douleur, de charité & de zèle, les touchantes & éloquantes oraisons qu'elle adresse à Dieu le vendredi-saint pour tous les peuples & toutes les sectes de la terre. On fait qu'un savant Protestant témoin de ces imposantes & attendrissantes cérémonies, s'écria dans l'enthousiasme d'une conviction involontaire : *Date huic infanti vivum; hæc est enim mater.* (Donnez-lui l'enfant en vie; elle en est la véritable mère).

Animés de zèle pour la religion sainte que nous professons, gardons nous d'adopter jamais cet esprit d'indépendance propre à l'hérésie & à tous ceux qui refusent d'écouter l'Eglise de Jésus-Christ, mais soumettons toujours avec humilité & une parfaite obéissance nos opinions particulières à son jugement irréfragable & ne balançons point d'admettre sans la moindre restriction toutes ses décisions infallibles.

Pénétrés des sentimens d'une charité fraternelle cherchons tous les moyens pour éclairer ceux qui sont dans les ténèbres de l'erreur & dont l'aveuglement provient pour la plupart du malheur de leur naissance plutôt que d'une opiniâtreté réfléchie : & c'est ici pour vous, prêtres du Seigneur, pasteurs vigilants, un nouveau champ à cultiver & une moisson abondante à recueillir.

Par zèle pour la religion & par le soin de notre propre salut n'écoutez point les fausses maximes d'une morale, qui n'est pas celle de Jésus-Christ, n'assistons point aux discours séduisants & flatteurs des ministres de l'erreur : mais rendons nous avec d'autant plus d'exactitude & de zèle assidus & attentifs aux instructions des vrais pasteurs & de ceux qu'une mission légitime autorise à nous rompre le pain de la parole de Dieu & de la sainte doctrine.

Par charité pour nos frères séparés n'insultons point à leur aveuglement, plaignons leur sort, rendons leur par la régularité de notre conduite & la pureté de nos mœurs la religion sainte, qui en est la source, aimable & digne de leur admiration ; & ne cessons de lever les mains au Ciel pour leur obtenir du Pere des miséricordes par nos ferventes prières le don de la foi & la grace d'une conversion véritable.

Que notre zèle en un mot soit modéré par la charité ; que notre charité soit animée par le zèle. Ce sont là, M. T. C. F., les véritables sentimens de l'Eglise à l'égard des hérétiques ; quoiqu'en disent les faux philosophes de ce siècle malheureux, qui par des déclamations vagues pleines d'aigreur & dépourvues de fonde-

mens

mens, osent lui imputer une intolérance persécutrice directement opposée à sa douceur & dont elle ne fut jamais coupable.

L'Eglise de Jesus-Christ, il est vrai, a été de tout tems & le sera toujours intolérante de toute erreur en matière de foi; dès que des esprits turbulens & orgueilleux se sont écartés avec opiniâtreté de la vérité des dogmes révélés, & se sont soulevés avec arrogance contre l'autorité qu'elle a reçue de Jesus-Christ: elle a lancé sans doute ses redoutables anathèmes contre ces téméraires: elle les a retranchés de la communion des fideles, en arrachant ainsi l'ivraie des fausses opinions, par lesquelles ils se dispoient à dévaster le champ du Seigneur.

Elle ne sera jamais indifférente, & elle ne peut l'être sur les déplorables ravages, que l'hérésie est accoutumée de faire dans le troupeau de Jesus-Christ, & elle en écartera toujours par les plus sages précautions les risques & les dangers de séduction & de scandale.

Mais dans aucun cas elle n'a autorisé ni approuvé la haine, les animosités & les persécutions, qui sous prétexte de zèle pour la religion ont armés des chrétiens les uns contre les autres, tandis qu'ils doivent se regarder comme des freres, s'aimer réciproquement & se vouloir du bien, puisque la diversité de croyance ne les dispense aucunement des devoirs de la charité, si essentiels à la vraie religion, & si conforme à l'Evangile.

Cette chaste & innocente Epouse de Jesus-Christ a en horreur toute autre effusion de sang que celui de l'agneau sans tache, qui coule tous les jours sur ses autels; elle ne connoît d'autre cruauté que celle des tyrans, dont elle a essuié toute la fureur; toujours persécutée elle-même, elle n'a jamais opposé à ses ennemis d'autres armes que la fermeté & la patience: & si des vues de politique & des factions séditieuses ont répandu malheureusement jusques dans son sein même le sang de ses enfans, elle en a gémé devant Dieu, & il n'appartient qu'à

ceux qui ont été la véritable cause de ces carnages de l'en rendre responsable. (a)

Non, non, M. T. C. F., l'Eglise de Jesus-Christ est incapable d'adopter jamais des sentimens si contraires à la douceur de son divin Fondateur; elle aime tous ses enfans quoique rebelles; elle ne cherche qu'à les arracher à l'erreur pour les ramener à la vérité.

C'est à nous, M. T. C. F., de justifier par notre conduite la charité & la douceur de notre Mere commune; c'est à nous de la venger des calomnies dont ses ennemis l'accablent; montrons que le zèle pour la vraie religion, qu'elle nous inspire, n'est point opposé à la charité fraternelle, mais qu'au contraire il en est la source & le principe. Ah! si nous suivions exactement les loix, les maximes & l'esprit de l'Eglise, seule depositaire de la foi catholique, les hérétiques destinés par la Providence

(a) Si l'ébranlement des empires & les ravages des guerres civiles ont provoqué contre les novateurs la sévérité des loix & le courroux des Souverains, la judicieuse & équitable philosophie s'en prend à la religion, dont le vœu essentiel a toujours été l'union & la paix. Un pédant françois réfugié dans nos bonnes provinces belgiques, vient encore tout récemment de nous donner un Salmigondis de cette dégoûtante calomnie.... C'est bien aux philosophes à parler de tolérance, eux qui selon l'expression de Voltaire, *pile- roient dans un mortier, s'ils en avoient la puissance, tous ceux qu'ils ont intérêt de piler.* Quel effrayant spectacle pour l'homme paisible & chrétien, que ces accès de frénésie & de véritable manie qui les laissent à la moindre résistance, à la moindre contradiction, à la moindre atteinte donnée à leur orgueil & à leur exclusive domination! O que le même Voltaire a bien dit, qu'il vaudroit autant être sous l'empire immédiat des êtres infernaux acharnés sur leurs victimes.

Dict. phil.
art. athéisme.

hom. sur
l'ath.

dence à vivre avec nous ne pourroient s'empêcher de reconnoître dans la sainteté de nos mœurs la vérité de la religion que nous professons, & nous aurions bientôt la douce consolation de les avoir ramenés de leurs égaremens & d'avoir opéré leur salut. &c.

Suite de l'ordonnance de l'Empereur touchant les Ordres religieux.

XIV. Il sera pareillement fait choix de quatre consultants, abbés ou premiers supérieurs des couvents respectivement, parmi lesquels sera compris le vice-visiteur ; & leur état consistera à servir de conseil au visiteur général, dans toutes les affaires & dans toutes les circonstances, où il lui paroîtra expédient de les consulter pour le bien de l'Ordre, des religieux, & des monasteres & couvents de la congrégation.

XV. Pendant l'année après celle de la tenue de la congrégation générale, le visiteur & les quatre consultants devront s'assembler, traiter entr'eux, délibérer & convenir sur tout ce qui pourra concerner les affaires de discipline, de régime & de police des communautés de leur Ordre, & tout travail devra être enregistré d'une manière étendue & motivée.

XVI. Cela fait, le visiteur général emploiera les deux années qui reteront en intervalle jusqu'à celle pendant laquelle devra se tenir l'assemblée générale suivante, à la visite de tous les monasteres & couvents de la congrégation, y corrigera & réformera tout ce qu'il trouvera exiger correction & réforme. Il s'informera spécialement dans chaque maison de l'espece & des motifs des punitions infligées aux individus, soit capitulairement, soit de l'autorité des supérieurs ; redressera sur le champ ce qu'il aura trouvé d'abusif ou d'excessif en ce genre, & en rendra compte nécessairement à l'assemblée générale prochaine.

XVII. Le visiteur tiendra acte de ses visites & rendra compte à l'assemblée générale suivante de tout ce qu'il aura fait & géré pendant son ministère.

XVIII. En cas que l'assemblée générale trouvât bon, dans le sentiment de la majeure partie de ses membres, d'approuver les dispositions faites par le visiteur dans le tems de son ministère & de sa supériorité, dès-lors ces dispositions passeront en règles & statuts; & si au contraire, cette assemblée générale, dans sa majeure partie trouvoit plus convenable de réformer, redresser ou modifier ces dispositions, elle devra le faire; & ce qu'elle aura fait en conséquence, deviendra règle & loi à suivre.

XIX. Dans les actes qui devront être tenus & enrégistrés de tout ce qui aura été traité, géré & résolu dans l'assemblée générale, on distinguera & on séparera, avec méthode & exactitude, toute la partie des matières & objets qui concerneront le spirituel & la discipline, d'avec tout ce qui concernera la partie du temporel; en sorte que l'un & l'autre soit inséré dans des registres séparés.

XX. Le visiteur pourra être continué par l'assemblée générale, ainsi que les consultants & secrétaire, pour un terme suivant de quatre années; mais il ne pourront l'être au-delà, à moins qu'après un intervalle de quatre années ils ne soient choisis de nouveau à cet effet.

XXI. Le cas arrivant que, pendant le tems d'une assemblée à l'autre, un des quatre consultants vint à mourir, les trois autres remplaceront par choix le défunt pour le restant du terme de la commission. Les consultants remplaceront de même le secrétaire, en cas de mort, dans l'intervalle d'une congrégation à l'autre.

XXII. Voulons & ordonnons, que tous les religieux des monastères & couvents sous notre domination aux Pays-bas, soient gouvernés & dirigés, selon l'ordre & la forme que nous avons établie ci-dessus par leurs supérieurs & par les congrégations, sous la surveillance des évêques & sous celle du gouvernement.

XXIII. Cette surveillance des évêques sur toutes les maisons qui leur ont été ci-devant

immédiatement soumises, continuera à y opérer dans toute l'étendue de leur juridiction ordinaire.

XXIV. Quant aux maisons religieuses des Ordres érigés en congrégation, sur lesquelles les évêques n'exercoient pas ci-devant cette juridiction ordinaire, cette surveillance opérera & s'étendra de la manière suivante :

XXV. L'ordre de la dépendance & de la subordination des religieux vers leurs abbés ou supérieurs immédiats, & de ceux-ci vers leur congrégation & vers les visiteurs, qui en exerceront les pouvoirs en conformité du présent édit, existera selon & d'après les constitutions respectives de chaque Ordre ; mais la surveillance des évêques s'étendra sur les congrégations même, sur tout ce qui tient à la discipline religieuse en général.

XXVI. En conséquence, les Ordres religieux en général & les maisons religieuses de ces différens Ordres seront surveillés par les évêques dans l'étendue de leurs diocèses respectifs, & cette surveillance consistera à s'assurer, si les Ordres religieux se maintiennent selon leurs constitutions ; si les congrégations & les visiteurs mettent dans l'exercice de leur ministère & de leurs fonctions tout le zèle, toute l'activité & tout le discernement nécessaire ; si la discipline religieuse se soutient dans chaque monastère ou couvent avec toute l'énergie & la régularité qu'elle exige ; si, conformément aux règles de l'Eglise & aux constitutions des différens Ordres, on entretient les églises dans l'état de décence & de propreté requis ; si on y célèbre l'Office divin avec édification & dignité, & si les Sacremens s'y administrent dans l'ordre établi.

XXVII. A cet effet, les évêques pourront exiger, que les congrégations leur donnent pleine & entière connoissance de tout ce qui y aura été traité & résolu en matière spirituelle & de discipline ; ils pourront, lorsqu'ils le trouveront convenir, faire, relativement aux objets mentionnés en l'article

précédent, la visite des maisons religieuses, en en prévenant néanmoins chaque fois les visiteurs des Ordres respectifs, qui devront se rendre à la convocation des évêques à cet effet & être présens à leurs visites; & si les évêques jugent que sur l'un ou l'autre de ces objets il y a des abus à redresser & des remèdes à y appliquer, ils ordonneront aux visiteurs d'y pourvoir dans un terme désigné, & notifieront à l'assemblée de la congrégation prochaine respectivement, ce qu'ils auront manifesté & ordonné aux visiteurs, pour qu'elle s'y conforme.

XXVIII. Les supérieurs de chaque maison, les visiteurs & les congrégations devront déférer aux avis & ordres que les évêques leur donneront sur ces différens objets; & nos officiers, particulièrement les tribunaux supérieurs de justice, donneront aux évêques l'aide & les secours dont ils pourroient avoir besoin pour les visites & ordonnances qu'ils y rendront, lesquelles, en cas de recours vers ces tribunaux, devront être exécutées par provision.

XXIX. L'exclusion absolue de toute supériorité & autorité des étrangers sur nos sujets voués à l'état religieux, dont il est fait mention article I, opérera dans toute son étendue & dans toute sa force à l'égard des monastères & couvents de filles; d'après quoi nous voulons & déclarons, que tous les monastères & couvents de filles seront soumis aux congrégations & visiteurs de l'Ordre, auquel ces monastères & couvents appartiennent par leur état, & qu'ils seront dirigés en conformité de ce qui sera réglé & établi par ces congrégations & visiteurs respectifs, sauf cependant ceux de ces monastères & couvents, qui, quoi qu'ils appartenissent à des Ordres religieux qui seront érigés en congrégation, ont été ci-devant sous la juridiction même des évêques, à laquelle ils resteront soumis.

XXX. En conséquence, nous interdisons, sous les peines portées article II, à tous ces

monastères & couvents de filles, toute association, liaison & relation sur ce qui concerne la direction des consciences, la discipline & le temporel, avec toute maison religieuse ou supérieure quelconque, étrangère à notre domination; défendons qu'on y retienne & qu'on y admette à l'avenir, pour directeurs & pour préposés aux affaires, des prêtres ou religieux qui ne sont pas nos sujets, nés & domiciliés dans nos provinces des Pays-bas; & ces interdictions & défenses opéreront également à l'égard de toutes maisons de filles, qui, quoique soumises à la juridiction immédiate de l'Ordinaire, ont néanmoins des rapports & liaisons avec des supérieurs, communautés ou maisons étrangères à notre domination.

La fin l'ordinaire prochain.

F R A N C E.

PARIS (le 31 Janvier.) Le Roi, par une ordonnance du 12 Décembre 1781, concernant l'Ordre royal & militaire de St. Louis, a ordonné le rétablissement d'une pension de 1000 liv. en faveur du plus ancien chevalier de cet Ordre, choisi parmi les troupes de terre, qui ne sera pas d'ailleurs chevalier des Ordres de S. M., ou grand-croix, ou commandeur du dit Ordre royal & militaire; pension dont ce chevalier jouira, en sus de toute autre qui lui auroit été déjà accordée sur les fonds de l'Ordre: il ne sera cependant disposé de la dite pension de 1000 liv. que de l'ordre exprès de S. M.

— Le comte d'Esterno, présenté au Roi par le comte de Vergennes, ministre & secrétaire d'état au département des affaires étrangères, a eu l'honneur de faire ses remerciemens

15. *Février* 1782.

307

merciemens à S. M., pour la place de son ministre plénipotentiaire près le Prince-Evêque de Liege, à laquelle le Roi l'a nommé, & qui étoit vacante par la retraite du Sr. Sabatier de Cabre, qui, à son arrivée ici, le 17 de ce mois, avoit aussi eu l'honneur d'être présenté au Roi par le même ministre. — Le lundi, 21 de ce mois, la Reine, après avoir comblé les vœux & assuré le bonheur de la nation françoise, en donnant le jour à Mgr. le Dauphin, est venue dans cette capitale rendre grâces à Dieu de la faveur qu'elle en a reçue, le Roi s'y est également rendu : & L. M. ont fait jouir tous les ordres des citoyens, du bonheur de les voir & de leur témoigner par-tout où elles se font présentées, les transports éclatans de leur amour. La Reine, après avoir été conduite à l'église de Notre-Dame & à celle de Ste. Genevieve, par une marche lente & majestueuse, en passant dans les rues les plus larges & les plus commodes, arriva à l'hôtel de ville, où une cour nombreuse & brillante s'étoit rendue pour la recevoir & attendre l'arrivée du Roi. On avoit suppléé à l'insuffisance de l'étendue de l'hôtel de ville, en construisant une galerie de 48 pieds de large sur 132 pieds de long & 28 de hauteur. L. M. y dînèrent à une table de 78 couverts, autour de laquelle le public eut la liberté de se promener pour jouir de ce spectacle également auguste & magnifique. Après le dîner, L. M. tinrent appartement & jeu dans une grande salle superbement

ornée : à 7 heures du soir , on tira un feu d'artifice dont les décorations étoient analogues à l'heureux événement qui donnoit lieu à ces fêtes. Nos Souverains retournerent ensuite au château de la Muette en passant par la place de Vendôme & celle de Louis XV.

Tout a contribué à la joie que les citoiens ont eue de posséder leurs augustes Souverains dans la capitale. Contre toute attente le tems a été fort beau , & a permis de jouir du spectacle de la place qui étoit , ainsi que les décorations de l'intérieur de la ville , du plus bel effet. Il a régné par-tout une police qui justifie les sages dispositions de ceux qui y'avoient présidé. Les magistrats ainsi que les commandans des divers corps qui ont co-opéré à faire regner cet ordre admirable, doivent à juste titre s'applaudir de leur surveillance , & se trouver dédommagés par l'approbation du public , des peines & des soins que des détails si multipliés ont exigés. Malgré tout ce qu'on avoit droit d'en attendre, il n'en est pas moins étonnant que le déplacement de presque tous les habitans de cette capitale ait eu lieu sans aucun accident connu. — L. M. ont fait jetter sur la route qu'elles ont parcourue des médailles représentant , d'un côté , le Roi & la Reine avec cette légende : *Lud. XVI Fr. & Nav. Rex. Mar. Ant. Austr. Reg. Fr.* & sur le revers la France tenant le Dauphin dans ses bras , avec cette légende : *Felicitas publica* ; & pour exergue : *Natales*

Delphini, die XXII Octobris 1781. Les illuminations ne pouvoient être plus brillantes, les princes, les grands, les gens en place n'ayant rien épargné pour que L. M. trouvassent à leur passage les palais & les hôtels décorés avec autant de magnificence que de goût. On distinguoit entre eux les palais du Luxembourg & de Bourbon, les places de Louis-le-Grand & de Louis XV, les hôtels du gouverneur de Paris, de l'ambassadeur d'Espagne &c. Le peuple se portoit en foule dans tous ces endroits & dans les lieux, où la ville avoit préparé pour lui des orchestres & des rafraîchissemens.

Le lendemain la Reine, accompagnée de Madame Elisabeth, honora l'Opéra de sa présence: elle fut reçue avec les plus grands applaudissemens & des cris réitérés de *Vive la Reine*. Le mercredi, 21 Janvier, L. M. vinrent au bal masqué, par lequel la ville a terminé ses fêtes. Le concours prodigieux de masques, la joie qui regnoit dans cette assemblée, où tous les ordres des citoyens confondus se heurtoient, se pressoient pour jouir un moment des regards de leur auguste Maître, ont été pour L. M. le témoignage le plus sensible de l'amour & de de la vénération, qu'elles inspirent à leurs sujets. Le Roi de son côté, a répondu aux transports de joie de sa bonne ville de Paris par l'arrêt suivant du conseil du 21 Janvier 1782.

Le Roi, voulant consacrer par de nouveaux bienfaits l'heureuse époque, où Dieu répand sur

lui ses graces par la naissance d'un Dauphin, & donner en même tems aux habitans de sa bonne ville de Paris des marques particulieres de sa bienveillance, mais les circonstances ne permettant pas à S. M. d'y faire participer tous les habitans de cette ville, elle a cru devoir s'occuper en ce moment de ceux qui sont moins en état de supporter les charges publiques, & ajouter aux différens secours, qui ont été déjà distribués par ses ordres, la remise de toute capitation pour la présente année en faveur des bourgeois, marchands, & artisans, qui n'ont été imposés l'année dernière qu'à neuf livres de capitation & au-dessous. A quoi voulant pourvoir &c. Le Roi, étant en son conseil, a ordonné & ordonne, que les bourgeois, marchands, & artisans de sa bonne ville de Paris, qui n'ont été imposés qu'à neuf livres de capitation & au-dessous en l'année 1781, seront exempts de toute capitation pour la présente année &c.

M^r. le marquis de la Fayette & M^r. le vicomte de Noailles arriverent à deux heures après midi, en cette capitale, au moment même qu'on y célébroit la naissance de Mgr. le Dauphin : ils étoient partis de Boston sur une frégate américaine, qui les a conduits à l'Orient en 22 jours de trajet. A leur départ tout étoit tranquille dans l'Amérique; & depuis la capitulation de mylord Cornwallis on n'avoit tenté de part ni d'autre aucune expédition, si ce n'est que dans le Nord un corps de 2400 hommes, aiant voulu marcher sur les traces du général Burgoyne, a éprouvé en partie le sort de l'armée de ce commandant. Cette incursion alloit suspendre le départ de M^r. de la Fayette : il devoit se mettre à la tête des troupes continentales, chargées d'aller au secours des milices

lices, lorsqu'on apprit qu'elles seules, commandées par le lord Stirling, avoient suffi pour dissiper les ennemis: elles surprirent & battirent le colonel de St. Léger, qui, avec une division de 600 hommes, s'efforçoit de pénétrer dans la contrée si fatale aux Anglois: obligé de reculer; le colonel renvoia au lord Stirling quelques prisonniers américains, qu'il ne pouvoit nourrir. Le lord répondit à cette honnêteté, en lui envoyant la capitulation de mylord Cornwallis. M^r. de St. Léger, content sans doute du message, écrivit le même jour au commandant américain: *Je vous remercie de l'avis, que vous me donnez: croïez; que j'en ferai mon profit; & qu'en cela je mets autant de sincérité que lorsque je me dis &c.* Le colonel de St. Léger étoit véritablement sincère en cette occasion, puisqu'il accéléra à pas redoublés sa retraite avec le peu de monde, qui lui restoit. Tout étant ainsi calmé dans l'intérieur de l'Amérique-unie, où les Anglois avoient pénétré, M^r. de la Fayette a pu d'autant mieux suivre le désir si naturel de revoir sa famille & sa patrie. Il fut le 22 à la Muette rendre ses respects au Roi: Sa Majesté le reçut de la manière la plus distinguée & le combla de bontés. Toute la cour s'empressa de lui marquer les mêmes sentimens. La Reine avoit déjà témoigné la veille à Madame la marquise de la Fayette tout l'intérêt, qu'elle prenoit à sa joie, par une distinction bien flatteuse. Au milieu de la fête, où Sa Majesté assistoit, on vint annoncer à Madame de la

Faïette l'arrivée de son époux. Comment percer la foule pour se rendre auprès de lui ? Où trouver des voitures, toutes aiant été renvoïées aux extrémités de Paris ? La Reine daigna prévenir cet embarras : Sa Majesté ramena elle-même Madame de la Faïette à l'hôtel de Noailles : son époux l'attendoit sur le seuil de la porte ; & un peuple immense, témoin de leur rencontre attendrissante , prit part à leur sensibilité par les plus vifs applaudissemens.

Il paroît certain que par un nouveau traité passé entre nous & la compagnie des Indes hollandoise , notre gouvernement lui cédera le port de l'Orient pendant deux ans pour y bâtir des vaisseaux , y recevoir ses retours , & y faire ses ventes. Voilà , avec le cap de Bonne-Espérance & Ceylan , un nouveau lien qui nous attachera les Hollandois.

*Extrait d'une lettre de St. Eustache , le 8
Décembre 1781.*

Lundi dernier au soir , Mr. le marquis de Bouillé fit assembler tous les anciens habitans hollandois ou citoiens de cette île , & leur déclara : “ Qu'il l'avoit prise par ordre du Roi , son maître , nullement à dessein d'étendre la domination de S. M. dans ces mers ; mais pour délivrer les Hollandois de leur triste situation & de l'oppression qu'ils enduroient , & afin de les rétablir dans leur première forme de gouvernement , sous la domination de L. H. P. , pour lesquelles Mr. de Bouillé vouloit posséder & protéger cette île , jusqu'à ce que les troupes de S. M. T. C. fussent relevées par celles de L. H. P. : Qu'à

cet effet, il vouloit rétablir leur gouvernement civil, formé d'officiers choisis d'entre les anciens habitans, pour pouvoir les gouverner, à tous égards, suivant leurs anciennes loix „ En conséquence, on annonça hier après-midi publiquement le rétablissement du gouvernement hollandois, en faisant flotter le pavillon hollandois du fort, lequel fut ensuite salué. Les frégates en rade répéterent le salut. Puis le pavillon de France a été hissé & salué à son tour; enfin on réablit (sans bruit) le pavillon britannique, & on le laissa arboré pour induire en erreur les navires anglois qui pourroient ignorer la reprise de l'île.

BREST (le 24 Janvier.) On continue de travailler dans ce port avec la plus grande activité au radoub des bâtimens de transport, & on répartit sur d'autres les cargaisons de ceux qui ne peuvent plus servir, & que l'on est obligé de condamner. Quant aux vaisseaux de guerre on est persuadé qu'ils seront en état de rentrer en mer le 24, à l'exception de la Bretagne & de deux ou trois autres. En ce cas Mr. le comte de Guichen pourra sortir vers la fin de ce mois, avec 14 ou 15 vaisseaux sous ses ordres, & on croit qu'il montera le *Terrible* de 110 canons. Ce général doit être bien flatté de la lettre que le ministre de la marine lui a écrit au nom du Roi, & dans laquelle Sa Majesté pour le consoler du malheur qui lui est arrivé, lui déclare *qu'en l'obligeant de garder le commandement de son escadre, elle a voulu lui procurer l'occasion d'être plus heureux.*

NOUVELLES DIVERSES.

Madame la Grande-Duchesse de Toscane est heureusement accouchée le 20 Janvier d'un Archiduc qui a reçu, le lendemain au baptême, les noms de Jean-Baptiste, Joseph, Fabien, Sébastien. C'est le septieme fils vivant de S. A. R. — On a ressenti à Naples dans la nuit du 11 au 12 de ce mois, une secousse ondulatoire de tremblement de terre, qui a duré environ 6 secondes. Elle a causé beaucoup de fraieur, mais peu de dommage. — Le Roi d'Angleterre a été fort incommodé d'un effort qu'il avoit fait à la chasse, mais on est rassuré sur les allarmes que cet accident avoit d'abord occasionnées. — Les lettres de Milan annoncent l'édit impérial qui abolit les Ordres religieux des deux sexes, dont les membres ne tiennent point école, ne prêchent & ne confessent point, ne servent point les malades & ne se distinguent point par l'étude. Les Chartreux, les Camaldules, les Hermites, les Carmelites, les filles de Sainte-Claire, les Capucines &c, sont supprimés. Les religieux & les religieuses de ces Ordres recevront une pension, mais elle leur sera refusée s'ils passent dans d'autres monastères hors des Etats de S. M. I, comme on leur en laisse la liberté, s'ils ne préfèrent de s'adresser aux évêques du diocèse où ils se trouvent, pour obtenir leur sécularisation ou leur admission dans d'autres Ordres religieux.

Faute de place on est obligé de différer l'article des morts.

Dans le dernier Journal p. 164 l. dern. 1771. lisez 1781. — P. 175 l. 7, *Sergius*, lisez *Sophrone*. La même faute est répétée l. 9. — P. 176 l. 41. *adorans*, lisez *odorans*. — P. 187 l. 9, *cador*, lisez *cadeau*. — P. 236 l. 7, *résolu de tenir*, lisez *a tenu*.